

Rezé

MAGAZINE

N°83

Janvier - Février - Mars

2004



Les lauréats des Trophées
du sport, p. 31

Environnement

Touche pas à mon arbre !

Pénurie de logement

Un défi pour 24 communes

Justice et droit

Une Maison pour tout savoir

P23-2004 - 83

PRÊT À PORTER CHAUSSURES - MAROQUINERIE

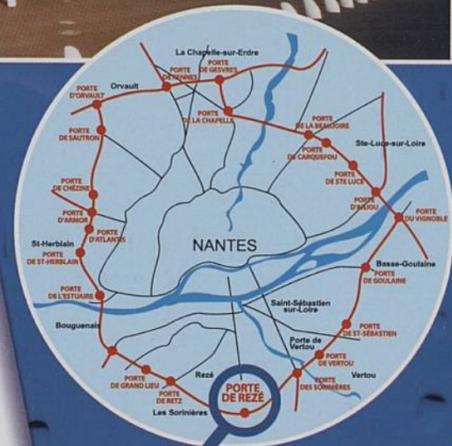
- Prêt-à-porter homme
 - Prêt-à-porter homme/femme
 - Prêt-à-porter homme/femme
 - Prêt-à-porter femme
 - Lingerie
 - Street-wear
 - Vêtements enfants
 - Articles de sport
 - Vêtements et chaussures enfants
 - Chaussures
 - Maroquinerie
- CAFÉ - RESTAURANT**
- Bar
 - Bar-brasserie
 - Salon de thé
 - Cafétéria
 - Crêperie
 - Restaurant

SERVICES

- Presse - Loto - Carterie
- Développement photo
- Leclerc voyage
- Banque
- La Poste
- France Télécom
- Cordonnerie/multi-service
- Pressing
- Manège enfants
- Espace enfants
- Bouygues Telecom
- Espace Culturel

PARFUMERIE - BEAUTÉ - SANTÉ

- Parfumerie
- Senteurs de Provence
- Bijouterie Joaillerie/Montres
- Optique
- Pharmacie
- Parapharmacie
- Salon de coiffure mixte
- Salon de coiffure mixte
- Coiffeur du Monde
- DÉCO**
- Encadrement
- La vie de château



Sortie 49

P 1500 PLACES

BB CONSEIL - RCS : 433 478 856

PÉRIPHÉRIQUE SUD Sortie 49 PORTE DE REZÉ
 Tél. 02 51 11 51 11
 Ouverture du lundi au samedi de 8H30 à 21H

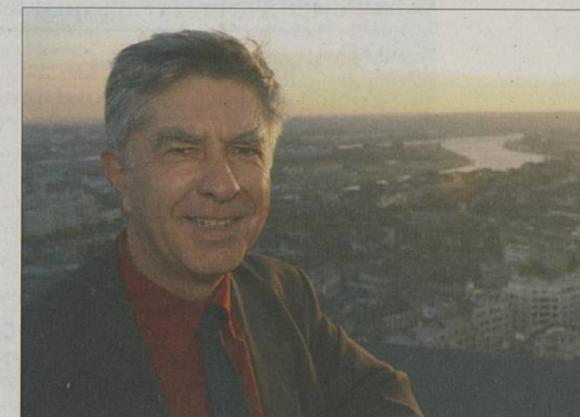


Construire une agglo solidaire

EDITORIAL

«La pénurie actuelle de logements sur l'agglo engendre embouteillages, pollutions, fatigue et stress.»

Les jeunes couples qui veulent louer ou accéder à la propriété s'éloignent à 40 km avec l'obligation d'avoir deux voitures ! La pénurie actuelle de logements sur l'agglo engendre des déplacements supplémentaires avec embouteillages, pollutions, fatigue et stress. A cela, il faut ajouter la spéculation foncière, le grignotage de la campagne, les demandes croissantes de transports, de réseaux de services d'eaux, d'assainissement, de services municipaux dans de petites communes, etc. Tout cela porte atteinte à notre environnement et coûte fort cher à tout le monde, en impôts mais aussi en perte d'énergie et d'efficacité.



Nous avons tous été heureux de trouver un logement quand nous sommes venus habiter Rezé, il y a 10 ou 20 ans. Nous avons trouvé l'énergie de construire ensemble une ville pour que tous aient leur place. Il serait dommageable pour l'avenir que l'accumulation des égoïsmes crée de la ségrégation entre les quartiers et ne puisse pas permettre aux nouveaux venus, aux jeunes - mais aussi aux anciens qui déménagent en voulant rester sur leur quartier - de vivre à proximité des services, des commerces, des écoles et des lieux de culture. Toutefois, la construction de nouveaux logements doit être compatible avec le renforcement des espaces verts publics.

Nous sommes appelés à construire une double solidarité : entre les nouveaux et les habitants déjà installés pour que des constructions de logements soient acceptées, et entre les communes pour répartir l'effort. C'est l'objectif du Programme local de l'habitat (lire pages 21 à 23) qui envisage la construction d'au moins 3 900 logements chaque année sur les 24 communes.

Gilles Retière, Maire.

10 et 11 CONSEIL MUNICIPAL
La CU fait son bilan

13 ÉCONOMIE
L'insertion par le travail

14 DÉVELOPPEMENT DURABLE
La Haute Qualité Environnementale, c'est quoi ?

15 JUSTICE ET DROIT
Une maison pour tout savoir

16 à 19 ESPACES VERTS
• L'arbre et l'habitant
• Poster d'arbres remarquables

20 JUMELAGE
Coopération avec Ronkh-Diawar

21 à 23 LOGEMENT
Un effort sur 24 communes

25 CITOYENNETÉ
Le sens du vote

26 et 27 DÉMOCRATIE LOCALE
Adieu le POS, bienvenue au PLU

28 et 29 POLITIQUE
Expression des groupes du conseil municipal

30 VIE ASSOCIATIVE
Les locataires de La Noëlle

31 SPORT
Les lauréats des Trophées

Couverture : Depuis plusieurs mois, le patrimoine arboré fait l'objet d'un inventaire. 12 000 sujets ont été recensés sur les espaces publics de la commune. Lire pages 16 à 19.

Retrouvez Rezé-Magazine sur le site web : www.mairie-reze.fr

Adressez votre courrier électronique à : administration@mairie-reze.fr



Responsable de la publication :
Dominique Mérel - Première adjointe
Directeur de la communication : Jacques Lamy
Rédacteur en chef : Dominique Robin
Photos : Thierry Mézerette.
Mots fléchés : Philippe Imbert
BD : Eric Le Brun
Ont participé à ce numéro : L. Couvrand, C. Chantepie.
Maquette : Le Square Deshoulières
Impression : Top Imprimerie.
Régie publicitaire : Breiz Éditions Spécialisées (BES).
Tirage : 20 000 exemplaires
Contact Rezé-Magazine : Hôtel de Ville - BP 159
44403 Rezé Cédex - 02 40 84 43 00
Imprimé sur du papier recyclé Cyclus fabriqué à 100 % à partir de vieux papiers.

T R A V A U X

Stationnement réorganisé Place Sémard



Début 2004, afin que le site soit entièrement dédié aux déplacements piétons, la communauté urbaine va retirer les places de stationnement actuelles puis les recréer sur l'avenue Jean-Jaurès. Par ailleurs, trois arbres seront plantés sur la place. Coût : 45 000 € ■

Place de la Carrée et rue Sauvestre réaménagées

La RN 137 (entre la place des Droits de l'Homme et les abords de la rue Bureau d'une part, et au niveau de la place de la Carrée d'autre part) va bénéficier d'une importante restructuration : suppression des feux, réaménagement de l'îlot central... Le coût total de l'opération (Ernest Sauvestre et place de la Carrée), qui est programmée de janvier à octobre 2004, s'élève à 1,5 M€ financés par la communauté urbaine ■

Restructuration de la rue Maurice Jouaud

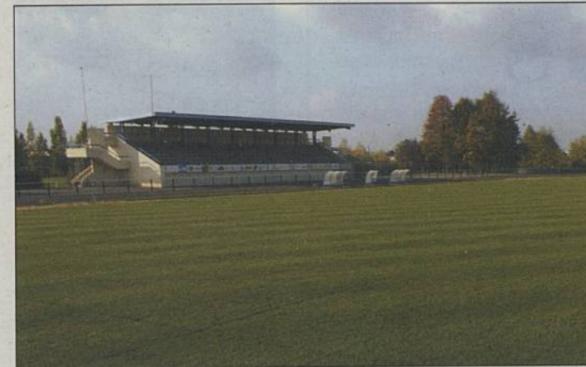


Depuis la mi-septembre, la rue Maurice Jouaud, dans la portion située entre l'avenue du Mont Blanc et la rue de la Classerie, fait l'objet d'une importante restructuration conduite par la communauté urbaine (CU) : pose d'une conduite d'eau potable, déplacement des clôtures en vue d'un alignement, élargissement des trottoirs, réfection de la voirie... Le chantier va durer 8 mois. Une déviation a été mise en place par les rues de la Classerie et de la Galarnière. Coût pour la CU : 442 000 € ■

Autres travaux de voirie

La communauté urbaine a procédé à la réfection du tapis de chaussée des rues Riom et Julien Marchais. La sécurité routière a été améliorée rue Roiné avec l'élargissement du trottoir situé côté nord de la rue Soulas et l'avancement des lignes de stop pour une meilleure visibilité au sortir de la rue. Coût : 35 000 €. La rue Siméon Foucault bénéficie d'une restructuration avec création d'une bande cyclable. Cette opération a débuté en octobre par le remplacement des branchements d'eau en plomb et s'achèvera en février 2004. Coût pour la CU : 170 000 € ■

Terrain tout neuf au stade Léo Lagrange



La réfection a débuté au cours de l'été 2003. Pour autant, le terrain ne sera pas utilisable avant mars 2004 où il sera progressivement mis à disposition. Les travaux effectués : désherbage, nivellement du sol, renforcement du drainage, remplacement de l'arrosage automatique, engazonnement... Coût : 67 000 € ■

Stationnement modifié sur le parking du théâtre

Une partie du parking de la rue Guy Lelan est prêtée par la Communauté urbaine de Nantes au Conseil général pendant la durée des travaux de rénovation du collège de Pont-Rousseau. Programmés pendant un an, ils ont débuté fin octobre. L'espace pris sera utilisé en cours d'école. Le reste du parking continuera à être utilisé par les usagers habituels ■

Circulation sur les bandes cyclables

Depuis la mise en service des nouveaux aménagements de la rue de la Galarnière – insertion de bandes cyclables, pincements pour limiter la vitesse des voitures – deux accidents se sont produits et, dans les deux cas, la présence de cyclomoteurs sur les bandes cyclables est en cause. Pour la sécurité de tous et ainsi que l'indiquent d'ailleurs les panneaux réglementaires en place rue de la Galarnière, il est rappelé, particulièrement aux cyclomoteurs et aux motards, que l'usage des bandes cyclables est – ici comme ailleurs – strictement réservé aux vélos ■



Démographie

Recensement mode d'emploi



Le grand rituel du recensement de la population, né en 1801, a connu sa 33^e et dernière édition en 1999 ! Le nouveau mode de recensement par échantillonnage démarre en janvier 2004. Désormais, pour les communes de plus de 10 000 habitants, seulement 8 % des logements (et leurs habitants) feront l'objet chaque année d'une visite d'enquêteurs. Au bout de cinq ans, l'ensemble du territoire communal aura été échantillonné ainsi que 40 % de sa population environ. A partir de 2008, des calculs statistiques donneront au pays et aux communes un recensement assez précis pour être fiable et surtout actualisé tous les ans. Auparavant, il fallait attendre entre 7 à 10 ans entre deux recensements et ensuite deux ans pour les analyses ! Dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité (2002), l'Institut national des études statistiques (INSEE) reste maître d'œuvre du recensement, mais les enquêteurs seront recrutés par les communes. Ils se présenteront comme par le passé avec carte officielle et questionnaires. Pour tout renseignement : 02 40 84 43 84 ■

Les rendez-vous des Rezéens



Concerts

Bratsch & Mitsou.

Depuis bientôt trente ans, les Bratsch explorent tous les méandres des musiques de l'Europe centrale. Invitée exceptionnelle : Mitsou, chanteuse rare à la voix remarquable entendue dans les films de Kusturica ou de Tony Gatlif.
Jeudi 15 janvier à 20 h 30, théâtre municipal. ARC

Les jeudis de la BarakaSon.

Chaque jeudi, groupes débutants et amateurs ont l'opportunité de venir travailler leurs morceaux « live ». Infos auprès de Nelson, 02 51 70 75 68.
Chaque jeudi à partir du 15 janvier, La BaraKaSon-CSC Château.

Alim Qasimov.

Il est l'une des plus belles voix de notre époque et sa formation est un modèle d'équilibre entre technique savante et poésie.
Mardi 20 janvier à 20 h 30, théâtre municipal. ARC

Buffo.

Pour fêter ses trente ans de carrière, l'idée lui est venue d'aller plonger dans « la grande malle aux sketches oubliés »...
Jeudi 22 et vendredi 23 janvier à 20 h 30, théâtre municipal. ARC.

Sanseverino.

Spectacle complet.
Mercredi 28 janvier à 20 h 30, théâtre municipal. ARC.

Aria Lachrimae.

Ce concert nous fera découvrir un recueil de sonates pour « basses » de Michel Corrette et miroiter des combinaisons sonores inouïes puisque l'ARIA a collaboré à la reconstitution d'un instrument disparu des mémoires : la viole d'Orphée.
Vendredi 30 janvier à 20 h 30, église Saint-André.

Natalia M King.

Cette jeune afro-américaine de 33 ans qui compose, chante et maîtrise à merveille la guitare, possède une voix étonnamment puissante et incantatoire qui claque, résonne et se livre toute entière, sans maniérisme ni fioritures.
Samedi 31 janvier, La BaraKaSon-CSC Château.



Orly Chap.

Au programme : une drôle de petite bonne femme qui n'a pas sa langue dans sa poche, un guitariste électro acoustique et un programmateur qui donne un accent électronique discret appuyé de sonorités world...
Mardi 3 février à 21 h, Salle Paul Fort à Nantes. ARC, en partenariat avec la Bouche d'air.

Clone + Okepa + Support.

Samedi 7 février, La BaraKaSon-CSC Château.

Carte blanche à Effervescence.

Vendredi 20 février, La BaraKaSon-CSC Château.

Trio Chemirani.

Maître incontesté du zarb, calice de bois tendu de peau de chèvre, Djamchid Chemirani a transmis sa science et son art à ses deux fils Keyvan et Bijan. Ensemble, ils forment un trio qui renouvelle les bases de la musique iranienne classique.
Vendredi 27 février à 20 h 30, théâtre municipal. ARC.

Émergences urbaines

2/création vidéo + musique live. Un musicien et 3 vidéastes s'engagent en résidence au cœur de la ville...
Samedi 28 février, La BaraKaSon-CSC Château.

Stradivaria.

Un programme entièrement consacré au prêtre roux Vivaldi et au service d'un émouvant dialogue avec les cordes.
Mardi 2 mars à 20 h 30, église Saint-Paul. ARC

Cabaret off # 2 : Korat & Chantaboun + support.

Samedi 6 mars, La BaraKaSon-CSC Château.

Carte blanche à Horizon Pangée.

Avec L'Ogre Mogro, Kazk + Support. Horizon Pangée est une jeune association rezéenne visant à promouvoir les échanges culturels et les projets de coopération internationale.
Samedi 13 mars, La BaraKaSon-CSC Château.



Cabaret Ethiopien.

Depuis plus de vingt ans, Alemu Aga est l'un des maîtres incontestés de la bågäna (grande lyre à dix cordes). Il chante aussi bien des couplets d'inspiration religieuse que des fabliaux ou des récits appartenant à la tradition populaire.
Dimanche 14 mars à 18 h, Espace Diderot. ARC.

Cie du 26 Pinel.

Un concert bercée d'effluves sud-américaines et servie par le charisme flagrant de la chanteuse d'origine chilienne, Alejandra Roni-Gatica. La Cie sera exceptionnellement accompagnée par des élèves de l'École Municipale de Musique et de Danse de Rezé.
Vendredi 19 mars à 20 h 30, théâtre municipal. ARC.



Fabienne Pralon.

Fabienne Pralon est une artiste à l'univers mûri et singulier. Habileté d'ébéniste et sincérité pudique, la dame possède un savoir écrire sensible et une pertinence itou. Ses chansons explorent le pli des sentiments, sa voix et son interprétation à la technique irréprochable les auscultent.
Vendredi 26 mars à 20 h 30, Théâtre municipal. ARC.

Flanders Recorder Quartet

Ce programme propose un voyage à travers 8 siècles de musique, du Moyen-Âge au XXI^e siècle, en passant par la Renaissance élizabéthaine et l'époque baroque.
Samedi 27 mars à 20 h 30, église du Rosaire. ARC.

Yeah Baby ! [part two].

Avec Markoff, Shane Cough, Sleepers.
Samedi 27 mars, La BaraKaSon-CSC Château.



Jeune public

« Poil et Plume ».

A partir de 5 ans. Un voyage onirique à travers deux univers : Poil ou le mystère de l'animalité, Plume et le désir insatiable de se surpasser.
Mardi 27 janvier à 20 h 30, théâtre municipal. ARC
« La légende du hollandais volant ». Par le Théâtre Ovipare. Une mise en scène époustouflante d'ingéniosité, accentuant les effets du théâtre noir...
Mardi 9 mars à 19 h 30, théâtre municipal. ARC

Musique/Théâtre

« Concert avec notes, Erik Satie ».

Par le Théâtre de la Tentative. Avec Emmanuel Vérité et Anne Queffelec. Cette pianiste, spécialiste d'Erik Satie, joue là un concert unique, accompagné des mots d'esprit accumulés par le compositeur.
Vendredi 6 février à 20 h 30, théâtre municipal. ARC

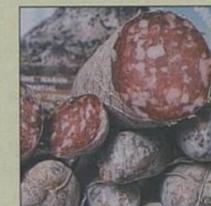
Rencontres musicales de la Balinière

Gratuites et accessibles à tous, les Rencontres musicales de la Balinière s'inscrivent dans une démarche d'information et de formation du public. Toutes les rencontres ont lieu au centre musical de la Balinière, 24 rue de la Balinière, le samedi à 18 h. Présentées par des musiciens professionnels passionnés... et donc passionnants, elles sont suivies d'un moment de convivialité et d'échanges.
Renseignements au 02 51 70 78 14.

Événement



Salon Natura : « Être bien, vivre mieux »



Pour cette 15^e édition, les organisateurs de la manifestation ont retenu le thème de « l'eau », sous toutes ses formes : de l'eau de mer à celle des rivières, des actions à mener pour la préserver à celles permettant de l'économiser, etc. Le choix de ce thème devrait favoriser la mise en place d'animations ludiques et attractives. Près de 160 exposants seront présents. La Ville de Rezé occupera un stand où il sera question de développement durable : une exposition sera présentée et fera le point sur les actions mises en oeuvre dans le cadre de « l'agenda 21 ». Les nombreux visiteurs attendus au Salon - 12 000 l'an dernier, un record de fréquentation ! - découvriront des produits et des services dédiés à l'alimentation bio, à l'habitat sain, à l'environnement, aux loisirs et au bien être. Plusieurs tables rondes et conférences seront par ailleurs proposées ■

Du vendredi 5 au lundi 8 mars, Halle de la Trocardière.
Ouvert de 10 h à 19 h (jusqu'à 20 h le samedi).
Entrée : 5 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).
Pour tout renseignement : 02 51 70 30 40

Renseignements

Centre musical de la Balinière,
24 rue de la Balinière, 02 51 70 78 10.
ARC, centre musical de la Balinière.
Billetterie : 02 51 70 78 00.
La BaraKaSon-CSC Château,
allée du Dauphiné, 02 51 70 75 75

Une enquête sur les personnes âgées



A la suite des débats nationaux générés par les effets désastreux de la canicule sur la population âgée isolée - et dans la continuité des actions menées au plan local par les services municipaux - un questionnaire édité à 17 000 exemplaires a été diffusé en boîte à lettres courant décembre. Il est destiné aussi bien aux personnes âgées qu'à l'ensemble des habitants.

Parmi les questions posées : connaissez-vous une personne âgée isolée ou le paraissant ? Seriez-vous prêt à relayer un document ou une information auprès d'elle ? Conservez-vous des liens avec votre famille ? En élaborant ce questionnaire, la municipalité entend compléter ses connaissances sur la situation des personnes âgées, afin d'ajuster les actions en cours et mobiliser des énergies bénévoles. Si toutefois vous n'aviez pas reçu ce questionnaire et que vous souhaitez y répondre, vous pouvez le demander auprès du service municipal des personnes âgées, 1 avenue Willy Brandt. Tél. 02 51 70 29 01 ■

Agents municipaux : nouveaux régime indemnitaire

Un protocole d'accord sur le régime indemnitaire des agents municipaux a été signé le 20 octobre entre la municipalité et les partenaires sociaux. Explications. Dans la fonction publique, le régime indemnitaire vient compenser les salaires de base dont le niveau est très faible pour une très grande partie du personnel. La parution de textes réglementaires en 2002 et le fait que la communauté urbaine et la Ville de Nantes avaient déjà pris des dispositions applicables pour leurs personnels, ont incité la Ville de Rezé à participer à cette dynamique communautaire. Revalorisation progressive des indemnités des plus bas traitements, réduction progressive des disparités entre les filières, reconnaissance et valorisation des responsabilités de management... constituent l'essentiel de ce protocole qui tient compte de la volonté du personnel de continuer à se mobiliser en faveur de la qualité des services publics qu'il met en œuvre ■

Sérénade Chafik : un livre pour combattre

En mars 2003, la rezéenne Sérénade Chafik avait entamé une grève de la faim de 29 jours pour faire respecter le droit de garde de sa fille Laïla, restée en Égypte chez son père. Des promesses d'assistance juridique et diplomatique avaient été faites par le Gouvernement. Elles n'ont pas été suivies d'effets. Dans un livre édité chez Lafont, « Répudiation », elle revient sur son histoire et la situation des femmes en Égypte. « Je l'ai écrit avec la rage, pour Laïla, pour mes enfants et pour toutes les femmes », souligne Sérénade Chafik. « Ce n'est pas qu'un récit de vie, c'est aussi une analyse sur 40 ans d'histoire politique avec la montée des fondamentalistes » ■

Centre de loisirs rénové



Courant octobre, après un mois de travaux, les enfants du quartier de la Blordière ont retrouvé leur centre de loisirs « Les Guyzmos », rajeuni et plus fonctionnel. Une partie des locaux a été entièrement carrelée, des cloisons ont été refaites pour permettre de créer deux espaces d'activités et isoler le coin sanitaire. « Surnommée « l'aquarium » en raison des baies vitrées, l'une des nouvelles pièces est consacrée aux loisirs créatifs et l'autre sert de salle de jeux avec un espace réservé aux plus petits », explique Monique Le Pan, directrice du centre. Avec ce réaménagement (1), qui fait suite à une première rénovation des locaux réalisée en 1994, l'atelier robotique qui se tenait au pôle du Jaunais est de retour, installé dans l'ancien espace réservé aux petits. Géré par l'ARPEJ, le centre « Les Guyzmos » accueille chaque mercredi 15 à 30 enfants âgés de 3 à 12 ans. Il est ouvert pendant les petites vacances scolaires.

4 Square Émile Blandin. Tél. 02 40 84 04 78 ■

(1) Les travaux ont coûté 12 526 €, pris en charge par la Ville.

Sport

Patinoire : accès aux clubs

La patinoire de la Trocardière a réouvert ses portes fin 2003. Une issue qui marque l'aboutissement de longues négociations. En effet, les époux Gomez cherchaient depuis longtemps un repreneur à la patinoire familiale, construite en 1974. La solution est venue de l'acquisition du terrain et du bâtiment, en octobre, par la Communauté urbaine de Nantes, intéressée par l'emprise foncière de la patinoire. En effet, le prolongement de la ligne 2 de tramway vers Bouguenais empiètera sur

une partie du terrain. En attendant, la communauté urbaine a mis l'équipement à la disposition de la Ville de Rezé qui en a confié l'entretien et la maintenance à Nantes Gestion Équipement (NGE). Pour des raisons d'équilibre financier, il a été décidé que la patinoire serait ouverte aux seuls clubs de glace, dont le CPGLA (Club de Patinage sur Glace de Loire-Atlantique), basé à Rezé et dans l'état actuel des installations ■

Disparition de Serge Conchaudron



Ancien conseiller régional et adjoint au Maire de Rezé, Serge Conchaudron est décédé fin 2003. En mars 1965, à 34 ans, il fut élu sur la liste que conduisait Alexandre Plancher. Adjoint à l'enseignement en 1971, on lui doit la modernisation des écoles maternelles et primaires et la création de la Caisse des Écoles. En 1977, il sera adjoint à l'Urbanisme. Pour Jacques Floch, ancien maire de Rezé et Député de Loire-Atlantique, et Gilles Retière, le maire actuel, Serge Conchaudron « fut de ceux pour qui les mots laïcité, liberté, égalité, fraternité avaient un sens. » ■

Un Zénith ovale



À l'issue d'une première sélection parmi une trentaine de candidatures, cinq projets architecturaux restaient en lice pour le futur Zénith de la communauté urbaine (CU). Au regard des exigences du cahier des charges, c'est finalement celui du cabinet Chaix-Morel qui a emporté l'adhésion du jury, présidé par Marie-Françoise Clergeau, adjointe au Maire de Nantes et vice-présidente de la CU. Principales caractéristiques du projet retenu : une structure ovale, un hall d'accueil de près de 2 000 m², une salle pouvant accueillir 8 500 personnes, un espace scénique important dont les derniers rangs de spectateurs seront à moins de 60 mètres... Démarrage des travaux, programmés sur 2 ans : début 2005 ■



Question à ...

Jaime A. Zea Usca, nouveau maire de Villa el Salvador, jumelée avec Rezé depuis 1991.

Rezé-Magazine : vous avez représenté votre ville au Forum social européen (FSE), à Paris du 12 au 15 novembre, en raison de l'exemplarité de votre fonctionnement démocratique. Pouvez-vous nous le décrire et nous préciser votre participation au FSE ?

L'organisation de la participation des habitants est calquée sur l'organisation territoriale de la ville. Les « manzanas » regroupent 24 maisons ou logements. Le groupe résidentiel « del barrio » regroupe 16 manzanas et ainsi de suite. Il existe un conseil d'habitants à chacun de ces niveaux, soit environ 3 000 assemblées participatives. Enfin, au dernier niveau, la ville est partagée en 8 territoires et chacun élabore la hiérarchie des investissements à réaliser par remontée des besoins depuis les quartiers. 53 % du budget total des investissements est ainsi décidé avec les habitants !

Sur chacun des projets, le « barrio » doit s'engager à apporter 20 % du montant des travaux, non pas en argent, mais en apport de matériaux, de main d'œuvre, etc. Le budget participatif de chaque territoire est vérifié au début de l'année et à la fin, il fait l'objet d'un bilan par un comptable habilité.

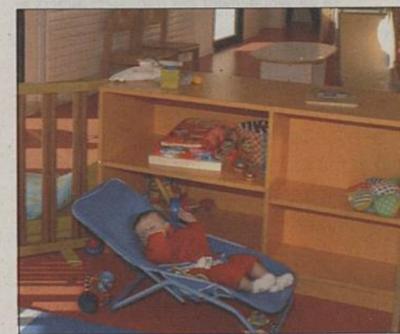
Quant à ma participation au Forum social européen, il s'agissait de mettre en commun l'expérience des grandes villes très peuplées qui se sont développées à la périphérie des grands centres urbains. Le regard du monde est braqué sur les grands centres urbains et leurs expériences, comme Porto-Alegre ou Lima. Mais le rôle des villes de banlieue comme les nôtres est très important : une grande partie des habitants de Villa est originaire de quartiers insalubres de Lima. Ils ont pris leur destin en main en quittant le centre des grandes métropoles pour s'organiser par eux-mêmes sur un terrain qu'ils ont squatté, une nuit de 1971. Du désert sont sortis, en 30 ans, une ville, des jardins, des rues, du service d'eau, de l'électricité, un parc industriel qui compte aujourd'hui 17 000 emplois. C'est bien sûr encore très insuffisant.

Vous aussi, vous avez été, à Rezé, à la pointe de la reconnaissance des banlieues avec le mouvement lancé par Jacques Floch, l'association Villes et banlieues dont il a été le président fondateur. Mais le problème le plus préoccupant pour nous, c'est l'expansion démographique et l'exode rural. De nouveaux villages de fortune s'installent un peu partout, y compris à Villa ! ■

Lire la suite de l'interview sur www.mairie-reze.fr

Petite enfance

De nouveaux lieux d'accueil



Le conseil municipal du 24 octobre (lire pages 10 et 11) s'est prononcé pour l'adoption de deux contrats (1) qui concernent les actions de la ville dans les domaines de la petite enfance (de 0 à 6 ans) et le temps libre des jeunes (de 7 à 16 ans).

Le « contrat enfance » a pour objectif d'améliorer l'accueil, l'accompagnement des jeunes enfants, le développement de nouveaux lieux d'accueils. Cela se traduira par la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture et de vaca-

tions de psychologues et de formateurs. Sont aussi programmées la construction d'une crèche de 25 places près de l'école de Port-au-Blé (mise en service prévue en 2005) et l'ouverture d'un centre de loisirs à Pont-Rousseau pour des enfants à partir de 3 ans. Partenaire de la Ville, la CAF s'engage à financer les coûts de fonctionnement de ces projets à hauteur de 65 %.

Le « contrat temps libre » élargira l'offre de loisirs dans les quartiers, avec des mini-séjours d'été pour les 7 à 12 ans, très demandés par les familles, et créera définitivement 4 postes jusque-là occupés par des emplois-jeunes. Une priorité affichée : l'accès aux loisirs pour les familles modestes. L'accent sera mis sur les activités scientifiques et techniques et sur l'accès aux nouvelles technologies. 60 % des 4 000 enfants rezéens suivis par la CAF dans cette tranche d'âge sont originaires de familles à faibles revenus : les dépenses nouvelles de la Ville seront aidées par la CAF à hauteur de 65 % ■

Dominique Mérel, 1^{er} adjointe, Gilles Retière, maire, et Charles Gautier : le maire de Saint-Herblain et vice-président de la communauté urbaine a présenté le bilan 2002.

Le 26 septembre, le conseil municipal a débuté par une présentation du bilan, d'activités 2002 de Nantes métropole (nouvelle appellation de la communauté urbaine de Nantes).



LES DÉCISIONS DES ÉLUS

La CU présente son bilan

Invité de marque pour l'occasion : Charles Gautier, maire de Saint-Herblain et vice président de la communauté urbaine (1). Ce dernier a qualifié la deuxième année d'exercice de la CU « d'année des projets après une première année d'installation ». Parmi les projets cités : l'aménagement de l'île de Nantes, la réhabilitation de Malakoff, la construction du Zénith. Un milliard d'euros sera consacré aux divers investissements de la communauté.

L'année 2002 a été marquée par l'arrivée de 3 nouvelles communes : Brains, Mauves et Saint-Léger les Vignes. La communauté compte désormais 2 066 agents, dont près de mille sont répartis dans les 10 pôles de proximité, une organisation unique en France dont le fonctionnement s'avère satisfaisant en raison de sa souplesse d'intervention. L'activité de la communauté urbaine, c'est aussi des services publics à assurer et à déployer sur le territoire sur plusieurs années, comme la poursuite du développement des transports publics, l'extension de la régie communautaire pour l'eau et l'assainissement avec une harmonisation progressive des tarifs sur les communes. De même pour la collecte des

déchets ménagers dont l'harmonisation se développe au fur et à mesure du renouvellement des marchés publics de réputation.

160 M€ de travaux

En 2002, la CU a aussi pris des décisions pour développer l'économie solidaire et assurer un meilleur accueil des gens du voyage (14 nouveaux terrains en projet et la résolution des grands rassemblements de l'été). Toute une série d'actions concernent le développement économique de l'agglomération : nouvelle tranche de réalisation du réseau de transferts de données haut-débit dénommé « O-Méga », construction d'une cité des biotechnologies, développement touristique, gestion du patrimoine immobilier économique et construction de la halle n° 6 à la Beaujoire. Enfin, la CU, prélevant la taxe professionnelle unique des entreprises, a assuré un retour financier vers les communes de 86 M€. Elle a également réalisé 160 M€ de travaux pour le compte des communes dans le cadre des « enveloppes locales » attribuées à chacune d'entre-elles.



Le développement des transports publics se poursuit

A l'issue de cette intervention, Gilles Retière, Maire, a invité les Rezéens à venir nombreux débattre de ce bilan lors d'une réunion publique (2). A signaler : Rezé est la seule commune à organiser un débat citoyen de ce type sur le bilan de la communauté urbaine de Nantes ■

(1) De son côté, Gilles Retière est allé présenter le bilan d'activités de la CU aux Sorinières et à Saint-Léger-les-Vignes.

(2) Celle était programmée le 10 décembre en mairie. Les Rezéens en ont été informés par Rezé-Infos et via une « Mairie vous informe » distribuée en boîte aux lettres.

En Bref

Le conseil du 26 septembre

Maison de la justice et du droit - Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention qui répartit les rôles et les dépenses entre les 8 communes signataires et le ministère de la justice. Ainsi, le maire de Rezé a été autorisé à signer cette convention le 17 octobre au palais de justice de Nantes avec ses collègues maires du sud-Loire. Deux communes ont lâché le dossier : Vertou et St-Sébastien, moins soucieuses de rapprocher la justice des habitants, obligeant ainsi Rezé et Nantes à augmenter leur participation pour faire aboutir le projet. Lire l'article complet (page 15) sur l'ouverture de la Maison de la justice et du droit.

Coopération avec Ronkh-Diawar - Adoption du protocole d'accord de coopération avec la communauté rurale de Ronkh au Sénégal, dont Diawar est l'un des villages. Ce protocole signé en octobre lors de la visite de la délégation sénégalaise, concerne des actions devant contribuer à l'émancipation des femmes, au développement économique (marché de Diawar)... Le conseil municipal a également adopté la dénomination « Promenade de Ronkh » inaugurée le samedi 18 octobre - pour la partie de la vallée de la Jaguère qui va de la rue de l'aérodrome au village du Genétais. Lire l'article complet (page 20) sur la signature de l'accord de coopération.



Un nom pour le gymnase de Ragon (en construction)

Il portera le nom d'Arthur Dugast en hommage au militant associatif rézéen dont le dévouement pour la jeunesse et le sport a marqué l'histoire du quartier et de la ville.

Vente de terrains pour logements - Une partie de la parcelle de terrain correspondant à l'ancienne école de musique est vendue à la société la Nantaise d'habitations pour la construction de logements afin de garantir la mixité sociale du quartier. Des aménagements seront entrepris rue Fontaine-Launay pour tenir compte des utilisateurs de cette rue. Des terrains laissés disponibles par le projet d'agrandissement de l'école de Ragon ont par ailleurs été vendus à Loire Atlantique Habitation pour la réalisation de 4 logements dont 2 logements sociaux. Cette opération, qui porte sur plusieurs parcelles pour un total de 1 640 m², est menée en avec l'association Trajet et fera l'objet d'une convention ultérieure.

Petite enfance, de nouveaux lieux d'accueil - Lire en page 9.

En bref

Le conseil du 24 octobre

2 citoyens d'honneur - Le conseil municipal, après celui de Paris, et celui de Clermont-Ferrand, a accordé cette distinction symbolique à deux personnes emprisonnées dans le monde. Il s'agit de contribuer à la reconnaissance de leur travail et si possible à leur libération, à la demande de la Fondation Danièle Mitterrand.

Est nommée « citoyenne d'honneur », **Aung San Suu Kyi**, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie et principale opposante politique en Birmanie, actuellement en résidence surveillée. Elle avait reçu le prix Nobel de la paix en 1991 pour son action en faveur des droits de l'homme. Est nommé « citoyen d'honneur de Rezé », **Yuri Bandajevsky**, médecin ayant étudié les effets des retombées de Tchernobyl sur les populations et établi une relation quantifiée entre les symptômes présentés et les doses de radiations reçues. Il a été condamné à 8 ans de prison à la suite de ses publications et de ses critiques sur l'utilisation des aides internationales.

Permis de construire - Le conseil municipal a autorisé le maire à signer deux permis de construire : celui du centre socioculturel de Jaunais-Blordière (mise en service : 2005), dont la conception a été confiée à l'agence d'architecture Parent et Rachdi, et celui de l'extension du groupe scolaire de Ragon dont les plans ont été dessinés par les architectes Pasquier et Redureau. La Ville pourra ainsi solliciter les subventions possibles.



Accès aux locaux de l'AEPR - Une convention a été adoptée entre la Ville et l'Amicale laïque de Pont-Rousseau (la plus importante amicale laïque du département avec 1 800 adhérents) en reconnaissance du rôle de lien social qu'elle exerce sur le quartier à travers les activités qu'elle mène dans ses locaux. Par ailleurs, la convention précise les modalités d'utilisation des locaux de l'AEPR par la Ville pour diverses manifestations : vœux du quartier, réunions publiques, conseil consultatif du quartier... La participation forfaitaire de la Ville s'élève à 15 000 € par an.

Lecture de l'Avis du Conseil économique et social communal - Se reporter page 27.

Services de l'eau, de l'assainissement et d'enlèvement des déchets ménagers - Le conseil a approuvé le rapport annuel sur la qualité des services publics faits en régie par la Communauté urbaine ou concédés à des entreprises. Ce rapport est public et consultable par la population à la communauté urbaine. Plus d'infos sur www.mairie-reze.fr (rubriques « vie municipale », « conseil municipal », « compte-rendu »)

Vous retrouvez le compte-rendu des conseils municipaux des 19 décembre 2003 et 30 janvier 2004 dans le Rezé-Magazine d'avril 2004, ainsi que sur www.mairie-reze.fr

Ce qui bouge dans l'économie.

Depuis octobre 2003, **JD courses** livre à domicile des boissons (packs d'eau, de soda, de lait...), courses encombrantes, produits alimentaires : le client fait son choix parmi 500 références sur www.jdcourses.com ou sur catalogue (12 000 exemplaires distribués en boîte à lettres). Il est également possible de commander par fax (02 40 75 84 56) ou par téléphone (02 40 75 93 46). Facturée 5 €, la livraison se fait sur rendez-vous et dans les 48 heures. **34 rue Félix Faure** ■

Érasme conseille et met sur pied des déménagements dont la complexité ou le volume exigent un réel savoir-faire. Installée à la pépinière Rezé Créatic en octobre dernier, cette société peut « faire transporter et détruire des stocks de peinture, acheminer des machines-outils vers l'Asie, s'assurer que les normes spécifiques d'emballage seront respectées... ». Érasme travaille essentiellement pour des entreprises mais offre aussi ses services aux particuliers. Pour joindre son responsable, Jean-Pierre Vitry : 0 820 895 358 ou 06 19 37 61 99. **2 rue R. Shuman** ■

Amour de fête (couture, location de déguisements, laine « Pingouin », layettes tricôtées mains), propose désormais une activité « mercerie ». **Tél. 02 40 05 47 53. Centre commercial du Château** ■

« **Une Maison à Nantes** », commerce de décoration-brocante, a ouvert début octobre à la Malnoue, entre le périphérique et la route des Sorinières. Boutique de 100 m², espace brocante et atelier ouvert au public sont dédiés à la rénovation de meubles, présentation de tapisseries, objets en fer... Le maître des lieux, Frédéric



Tabary, assure également des travaux de patine. A noter : l'ouverture juste à côté de « La Maison de Soaz », où sont proposés des objets et abat-jour « fabriqués maison ». Horaires : 9 h 30 à 19 h, du lundi au samedi. **10 rue James Joule** ■

Organisme de formation et de conseil, **Élypso**, récemment installé place de l'Europe, intervient auprès des entreprises ayant une activité dans le secteur tertiaire. La Semitan, des entreprises du Marché

d'intérêt national (MIN), des PME-PMI sont déjà clients de cette filiale du groupe vendéen Adinfo, spécialisé dans l'audit, le conseil et la formation continue en informatique et gestion. Élypso peut être consultée pour des formations en bureautique et informatique, ressources humaines et management, création et animations de sites web, gestion financière et trésorerie, accueil téléphonique... **Tél. 02 51 11 12 89** ■

Le Garage du Château (réparation automobile mécanique, carrosserie, peinture) fait peau neuve. Établi depuis au moins le début du siècle dans une maison d'habitation et des locaux attenants, rue Georges Boutin, le garage bénéficie désormais de 150 m² de bureaux tout

neufs, fonctionnels et accueillants. Le volume de l'atelier a été réduit pour une meilleure isolation, offrant un confort de travail aux six salariés. « *Les travaux, qui se sont déroulés d'avril à décembre, ont nécessité un investissement de 183 000 €* », indique Philippe Pavageau, propriétaire du garage. Horaires : 8 h à 19 h du lundi au jeudi, 8 h à 18 h le vendredi. **Tél. 02 51 70 19 11** ■

Un service de **coiffure à domicile** est proposé par Delphine Chéreau-Colin sur Rezé et le sud-Loire depuis novembre. « *Contrairement aux idées reçues, les déplacements ne sont pas facturés* », précise-t-elle en donnant deux tarifs : coupe masculine à 10 €, shampoing avec coupe et brushing à 21,40 €. **Tél. 06 16 47 64 25** ■

Place du 8 Mai

Un pôle service cet été



Le Bouquet nantais rejoindra le nouveau bâtiment (en construction à l'arrière plan)

Le chantier qui se déroule sur la place du 8 Mai, en bordure de l'avenue de la Libération, va bientôt laisser place à un pôle service regroupant trois bâtiments, habillés de verre, de zinc ou de parements en bois. Les terrains alentours seront paysagés par la communauté urbaine de Nantes. Dans le premier bâtiment (460 m² avec étage), prendra place l'agence du Crédit

Agricole (CA) située au 44 avenue de la Libération. Ce repositionnement va permettre à l'établissement bancaire de passer de l'autre côté de la ligne de tram et de se rapprocher du pôle d'attractivité commerciale de Pont-Rousseau. Ouverture prévue : rentrée 2004.

Le second bâtiment (90 m² en rez-de-chaussée) est destiné à reloger Le Bouquet nantais. « *Nous sommes installés sur la place depuis 9 ans, d'abord dans un kiosque et maintenant dans un bâtiment modulaire en attendant la fin des travaux* », explique Christelle. Comme les trois autres salariés du magasin de fleurs, elle se réjouit à l'idée de rejoindre, cet été, un local plus spacieux et plus fonctionnel. Quant au 3^e bâtiment, d'une surface de 220 m² ouverte au public et qui sera adossé aux sanitaires publics actuels, sa vocation est d'accueillir un bar-brasserie. Fin 2003, la SARL Rosnarho, promoteur de l'ensemble de l'opération, cherchait à le commercialiser (06 09 82 06 68) ■



Michel, 56 ans réalise des travaux de jardinage pour les particuliers

ASSOCIATION OSER

L'insertion par le travail

Oser propose des missions aux chômeurs en attendant qu'ils aient un travail fixe. L'association lance un appel auprès particuliers et entreprises.

« **A** 50 ans, vous êtes foutu, on vous foute à la poubelle », constate amèrement Michel, 56 ans, chauffeur poids lourds dans le bâtiment, licencié en 1997. Après avoir vainement cherché du travail avec l'ANPE, c'est avec Oser qu'il a retrouvé une activité professionnelle. Depuis maintenant deux ans, il réalise des travaux de jardinage chez des particuliers. « *Cela m'occupe, et je ne pense plus à mes soucis* », précise Michel.

L'association Oser a été créée en 1986 pour aider les demandeurs d'emploi et lutter contre l'exclusion⁽¹⁾. Son statut d'association intermédiaire lui permet de mettre du personnel à disposition de particuliers, collectivités locales ou entreprises privées. Une haie à couper, du repassage qui s'accumule, un déménagement ou un besoin de personnel pour faire de la mise sous pli, Oser consulte son fichier de demandeurs d'emploi et trouve la personne la plus adaptée.

En 2002, sur 300 personnes inscrites, 159 se sont vues proposer un travail. « *On contacte en priorité les chômeurs de longue durée, les RMistes, les personnes en grande précarité et les jeunes sans qualification* »,

explique Pascale Bosque, coordinatrice de l'association. « *Mais on essaye de donner du travail à tout le monde* ». Les missions vont d'une heure à une semaine. En 2002, Oser a géré 23 795 heures de travail, principalement pour des emplois de ménage, de jardinage et de manutention.

Un minimum pour vivre

Des missions de transition car l'association est surtout là pour aider les personnes à trouver un emploi fixe ou une formation qualifiante. Sébastien, 19 ans, s'est inscrit en juin 2003 après avoir échoué à son BEP conducteur routier. Il a pu faire plusieurs missions et préparer un projet de formation. « *J'ai fait du déchargement de camion, cela m'aide à acquérir de l'expérience en manutention en attendant de trouver une entreprise pour repasser mon Contrat de Formation Professionnel* ». Quant à Wilfried, magasinier qui ne trouvait du travail qu'au nord Loire - inaccessible sans permis de conduire - il effectue un CES (Contrat Emploi Solidarité) dans l'un des chan-

tiers de l'association en attendant de passer son permis et de commencer une formation de cariste. « *Pour quelqu'un comme moi qui n'a pas l'habitude de se lever le matin, venir à Oser c'est un bon début* », souligne-t-il.

Avec l'augmentation du chômage, l'association a vu le nombre de ses inscriptions augmenter : + 46 personnes entre 2001 et 2002. Pourtant, la structure souffre d'un manque d'information. « *On peut inscrire tout le monde et apporter une aide personnalisée* », tient à rappeler Pascale Bosque qui recherche aussi de nouveaux donneurs d'ordre. « *Les particuliers et les entreprises doivent se sentir concernés par l'exclusion. Plus nous aurons d'heures de travail, plus des personnes pourront avoir un minimum pour vivre. Malgré toutes les aides qui existent pour les chômeurs, certaines personnes se retrouvent sans revenus pendant 2 ou 3 mois et ne mangent pas à leur faim* ». Alors, pour un peu de ménage à faire, du bois à ranger, une étagère à monter, pensez « Oser » ! ■

Oser, 12 rue Jean-Baptiste Vigier. **Tél. 02 40 05 45 16 ; Fax: 02 51 70 37 13.**

(1) Oser, c'est aussi des chantiers d'insertion qui emploient 64 personnes en Contrat Emploi Solidarité dans quatre ateliers : préparation aux emplois familiaux ; menuiserie ; Forêt Vivante (collecte de papier et carton) ; jardin biologique.



Sonia Rachdi, architecte du futur bâtiment du CSC Jaunais-Blordière.

ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTION

La construction du centre socioculturel Jaunais-Blordière s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Réussir l'osmose

Rezé-Magazine : en tant qu'architecte du projet, la construction d'un bâtiment respectant les règles de la HQE vous impose-t-elle de travailler différemment ?

Sonia Rachdi : Nous ne travaillons pas que sur l'esthétique du bâtiment ou sur l'aspect financier. Cette fois, l'architecte est responsable du bâtiment, de sa construction jusqu'à son éventuelle démolition. **Yves Parent :** Cela nous oblige à être précis dans nos propositions de matériaux. Il faut présenter leurs avantages et leurs inconvénients. Pour le bois, il faut savoir d'où il vient et s'il n'a pas subi un traitement chimique nocif.

Quels matériaux vont être utilisés ?

Sonia Rachdi : Nous allons privilégier les matériaux les plus écologiques, tant sur le chantier que pour leur entretien. Le béton, par exemple, a été retenu pour la façade. Il est plus

coûteux que l'aggloméré mais demande moins d'entretien que le bois, fait peu de poussière sur le chantier contrairement au plâtre, et il est complètement recyclable. Pour la toiture de la pièce principale, nous avons choisi du zinc. Sa mise en œuvre est propre, demande peu d'entretien et c'est un matériau naturel. Des peintures sans solvant seront utilisées pour les murs et pour les sols, un mortier de résine coloré recyclable sera coulé dans la masse.

Qu'est-ce qui est le plus contraignant ?

Yves Parent : on doit évaluer le coût du bâtiment sur 20 ans et ne pas uniquement prendre en compte les frais de construction mais aussi ceux de l'entretien et de la maintenance. Pour cela, nous avons choisi un système de ventilation particulier du bâtiment : la ventilation ne fonctionnera que dans les pièces occupées, ce qui représente

En bref

Cibler les priorités

Pour satisfaire aux critères de la Haute Qualité Environnementale, le CSC Jaunais-Blordière respectera au moins sept priorités retenues sur proposition des élus, des services municipaux et de M. Gaudin, spécialiste de la démarche HQE et recruté par la Ville pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage du projet : relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement, gestion de l'énergie, de l'entretien et de la maintenance, choix des matériaux, confort hygrothermique, acoustique et visuel ■

La crèche du Port-au-Blé aussi

Cet équipement qui sera livré en 2005 s'inscrit lui aussi dans une démarche HQE : mur acoustique pour isoler du bruit de la rue, eau chaude sanitaire solaire, circulation étudiée des déchets, ouvrants en hauteur pour une meilleure ventilation naturelle, optimisation de la surface vitrée pour davantage de fraîcheur en été, etc. L'architecte du projet est Félix Vastel, responsable du service municipal des Bâtiments. De fait, pour impulser le développement d'une démarche HQE sur la ville, l'exemple doit aussi venir des services municipaux ■

un gain d'énergie. Pour l'éclairage, on utilisera des fluos compacts qui consomment moins et l'eau chaude sera obtenue par des panneaux solaires.

Le coût du bâtiment sera-t-il plus élevé ?

Yves Parent : On parle en général d'un surcoût de 10 à 20 % pour un bâtiment HQE, mais sur certains projets ce n'est pas plus coûteux⁽¹⁾ **Sonia Rachdi :** D'autant qu'il ne faut pas seulement tenir compte de la construction mais aussi de la gestion du bâtiment sur le long terme : des matériaux permettent de faire des économies de fonctionnement ■

(1) Coût des travaux du CSC : environ 1,1 M € HT. Subvention de 15 % attendue par la Caisse d'allocations familiales. Le surcoût lié à l'intégration de la HQE est évalué à 10 %, subventionné par l'ADEME (Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie) et le Conseil régional.

JUSTICE ET DROIT

Ouverte le 2 décembre à Pont-Rousseau, la Maison de la justice et du droit rapproche la justice des citoyens.

Une maison pour tout savoir

Certes, une Maison de la justice et du droit (MJD) existe depuis 1997 aux Dervallières à Nantes. Une centaine de Rezéens la fréquente chaque année. « Mais nous souhaitons qu'une autre MJD, dont le concept est unanimement apprécié, s'installe au sud-Loire », explique Dominique Mérel, 1^{re} adjointe chargée de la Tranquillité publique. Depuis trois ans, ce projet préconisé par le Contrat local de sécurité de l'agglomération nantaise, était donc sur les rails.

La nomination d'un greffier a permis de faire avancer les choses. « Il a fallu se battre à plusieurs pour obtenir gain de cause », se souvient Dominique Mérel. En octobre 2002, alors que le Gouvernement envisageait d'abandonner la création de nouvelles Maisons de la justice et du droit, le Maire de Rezé et plusieurs parlementaires dont Jacques Floch avaient interpellé le Garde des Sceaux.

Au final, le poste de greffier sera occupé par Rémi Ancelin, secondé par Marie-Paule Perrichon, agent territorial rezéen mis à disposition. « Outre le fait que 8 communes⁽¹⁾, l'État et le Conseil général s'associent pour monter ce projet, la mise en place de ce binôme est originale », souligne Gwénola Joly-Coz, magistrate chargée par le Président du tribunal de grande instance du suivi des Maisons de la justice et du droit. « Ce fonctionnement permettra un accueil plus large du public et favorisera les liens entre services municipaux et justice. »

Consultations gratuites

Que pourra-t-on faire à la MJD ? « Rencontrer un professionnel expérimenté de la procédure qui offrira une information juridique », répond Gwénola Joly-Coz. Des conciliateurs seront



L'accueil est assuré par Rémi Ancelin, greffier, et Marie-Paule Perrichon, agent territorial rezéen.

présents pour le règlement de litiges civils - problèmes de loyers, troubles du voisinage... - en amont d'une saisine éventuelle de la Justice. La médiation familiale ne sera pas proposée, du moins dans un premier temps. « Les questions des couples en instance de séparation sont pourtant très nombreuses. J'espère que nous serons en mesure d'y répondre dès que possible », indique Gwénola Joly-Coz.

L'accès au droit sera facilité : possibilité de prendre rendez-vous avec un avocat (gratuit, sous conditions de ressources), avec une éducatrice de la Protection judiciaire de la jeunesse, le Centre d'information féminin familial (CIFF), l'Espace conseil parents-enfants, le Service de probation et d'insertion. De plus, l'Association d'aide aux victimes d'infractions (ADAVI) et la conciliatrice, Mme Blandin, tiendront désormais leurs permanences à la MJD. Toutes ces prestations sont gratuites. « Des alternatives aux poursuites pénales comme les rappels à la loi et les médiations pour les adultes mineurs délinquants, décidées par le procureur de la République seront exécutées sur place », précise Marie Le Bras, magistrate et substitut du procureur de la République ■

En bref

Horaires

Ouvert de 9 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, au 8 rue Jean-Baptiste Vigier. Tél : 02 51 11 37 00 ■

Emplacement

En emménageant à Pont-Rousseau dans des locaux laissés vacants par la Sécurité sociale 8 rue Jean-Baptiste Vigier, - laquelle doit repositionner son agence dans un autre bâtiment situé juste à côté - la MJD va occuper une position centrale par rapport aux populations des communes concernées et bien desservie par les transports publics ■

Coûts

Des travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés pour 126 000 €, financés par les communes (70 %), l'État (24 %), le Conseil général (6 %). Les coûts de fonctionnement (50 000 €/an) sont supportés par l'État au titre du Contrat de Ville, les communes et le Conseil général. Rezé met à disposition les locaux de la rue J.-B. Vigier, sans location ■

(1) Rezé, Nantes, Les Sorinières, Bouguenais, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grandlieu. Vertou et Saint-Sébastien se sont désistés.

ESPACES VERTS

L'arbre et l'habitant

La Ville intervient régulièrement - parfois à la demande de riverains - pour abattre des arbres devenus gênants ou dangereux. Explications.

Place des Acacias, trois peupliers dont les racines détérioraient la chaussée ont été abattus voici quelques mois. Près du parking de la rue Félix Eboué, mais aussi Square Debussy, ainsi qu'à l'angle des rues Guibreteau et de la Bataillière, plusieurs autres ont connu le même sort. En 2003, près de 150 arbres ont ainsi été supprimés, dont...129 peupliers. En échange, d'autres ont été replantés.

« On ne coupe pas comme ça sans raison, abattre un arbre ne fait pas plaisir », s'exclame Yann Vince, « Dès lors que les arbres deviennent une menace pour la sécurité des personnes, des biens et des espaces publics, il est de notre responsabilité d'intervenir ». Responsable du service municipal des Espaces verts, Michel Ollivier prend l'exemple des peupliers d'Italie : « Plantés il y a 30 ou 40 ans, ils ont poussé très vite et sont devenus très imposants ».

Ces arbres sont donc progressivement remplacés, quand c'est possible, par des sujets plus adaptés à l'environnement immédiat. Illustration



« Le système racinaire, traçant et très développé, de certains arbres est parfois à l'origine de dégâts sur la voirie et sur les canalisations souterraines », explique Yann Vince, adjoint chargé des espaces verts et des espaces naturels.



aux abords du gymnase Évelyne-Créteil où des liquidambers ont succédé à ces fameux peupliers d'Italie. Exemple aussi, à plus grande échelle, sur les prairies de Sèvre, où 25 frênes se sont substitués à 42 peupliers. Objectif de ce réaménagement, mené en partenariat avec Bretagne Vivante-SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) : éviter que la prairie ne s'étouffe, aérer l'espace et retrouver des perspectives.

Il arrive aussi parfois que des arbres soient abattus à la demande de riverains. Ce fut le cas l'été dernier,

square des Bouleaux, pour trois pins plantés trop proches des limites de jardins et dont la taille était inadaptée au square. Ce fut aussi le cas rue des Rochers pour un grand pin situé à l'intérieur du parc de la Balinière. « Outre le fait qu'il provoquait des chutes d'aiguilles plusieurs propriétés voisines, au point que l'herbe y était inexistante, il était devenu menaçant : un mur était en train de se fendre, la chaussée commençait sérieusement à se déformer et la sécurité des écoliers empruntant quotidiennement cette voie était menacée », explique Yann Vince.

Dans tous les cas, avant de procéder à l'abattage, une analyse est faite par le service municipal Espace verts et environnement. « En toute connaissance de cause, les élus se prononcent au conseil d'administration de la Ville ⁽¹⁾ », souligne Yann Vince. « Si la décision d'abattre est prise, les habitants concernés sont informés. Ce n'est pas une obligation légale mais cette démarche nous paraît tout à fait normale. » La méthode a le mérite de ne prendre personne de court. Elle laisse à chacun le temps de réagir.

Les habitants sont informés

C'est ce qui s'est passé, au cours de l'été 2003, après l'annonce de l'abattage de deux cèdres dans le square de la Châtaigneraie. « Nous devions enlever deux cèdres sur les six plantés lors de la construction du lotissement », explique Christine Colin, directrice du service municipal Espace verts et environnement. « Ces arbres dépassaient dans les jardins. De lourdes branches étaient déjà tombées au sol. » Mais alors que les riverains directement concernés étaient satisfaits de la décision municipale, d'autres manifestaient leur désaccord. Le projet était suspendu et une réunion publique organisée (voir l'encadré ci-contre).

« Il s'agissait pour la Ville que les deux parties fassent entendre leurs réclamations respectives, avant arbitrage définitif par les élus », indique Yann Vince. Au final, un cèdre a été abattu d'urgence. Les autres le seront plus tard, juste avant le réaménagement du square. « C'est pour moi une priorité, martèle Gilles Retière, Maire. Il n'est pas question d'abattre plusieurs arbres dans un square et d'attendre ensuite des mois voire des années qu'un réaménagement soit fait. » Dans ce domaine, les projets ne manquent pas (voir l'encadré page ci-contre). « Nous avons le souci d'augmenter le nombre d'espaces verts naturels ou entretenus, à la fois sur le domaine public et privé, par exemple dans le cadre du plan local d'urbanisme et de nouvelles réglementations », renchérit Yann Vince ■

(1) Le conseil d'administration de la ville a lieu chaque semaine. Il réunit le Maire, les adjoints et les conseillers communautaires de la majorité municipale, ainsi que le Directeur général des services.

Les cèdres de la discorde

Fin septembre, une réunion publique organisée par la Ville a eu lieu avec les riverains du square de la Châtaigneraie. Chacun avait des arguments à faire valoir sur l'abattage envisagé de cèdres devenus imposants et dangereux. Extraits.

Une riveraine, principale opposante au projet : « J'ai dit au service des espaces verts qu'il était inadmissible de mettre les gens au pied du mur. J'ai demandé soit l'élagage, soit l'étiage. Votre décision est prise, on va mettre du béton et c'est tout ».



Le square de la Châtaigneraie

Michel Ollivier, du service municipal des Espaces verts : « Contrairement à d'autres arbres, les cèdres ne peuvent pas faire l'objet d'élagage ou d'étiage ». Christine Colin, responsable de la direction Espaces publics et environnement de la Ville de Rezé : « Nous allons replanter des arbres et permettre de maintenir

un ombrage ». Une riveraine : « L'arbre est magnifique, je l'aime et cela fait 25 ans qu'on vit avec mais un jour une branche est tombée dans le square. Je n'ose imaginer ce qui serait arrivé si un enfant était passé dessous à ce moment là ».

Un habitant interpelle les participants sur la notion de développement durable : « Il vaut mieux abattre les cèdres et les remplacer par des arbres plus adaptés qui ne causeront aucune gêne dans les années à venir pour les générations futures ». A l'issue de la réunion, Yann Vince, adjoint aux Espaces verts et aux espaces naturels demande un vote à main levée. Les trois quarts des personnes présentes votent pour l'abattage et la replantation. Quelques minutes plus tard, à l'extérieur de la salle, le débat animé se poursuit entre voisins...■

12 000 arbres recensés

Depuis plusieurs mois, le patrimoine arboré fait l'objet d'un inventaire. Plus de 12 000 sujets ont été recensés (hors boisements et espaces naturels) sur les espaces publics de la commune (squares, parcs, stades, parkings, cimetières, abords des écoles, des centres socioculturels...). Les données recueillies sont multiples : répartition géographique, taille, variété, etc. Les arbres dits « remarquables » (voir poster ci-après) ont également pu être identifiés. Courant 2004, cet inventaire va permettre de planifier les remplacements, de remédier à des techniques de plantation aujourd'hui dépassées : « on sait maintenant que creuser des excavations très importantes avec un mélange enrichi de terre et de pierre contribue à l'épanouissement des arbres », explique Michel Ollivier, du service municipal des Espaces verts ■

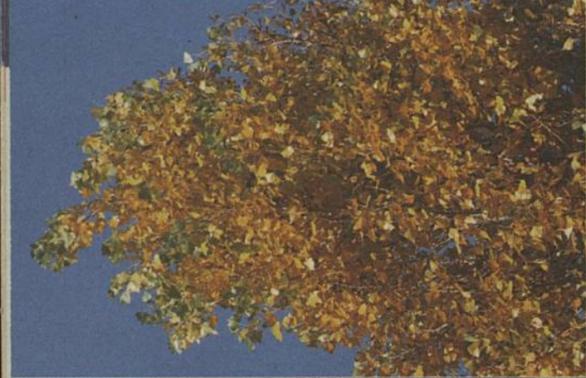
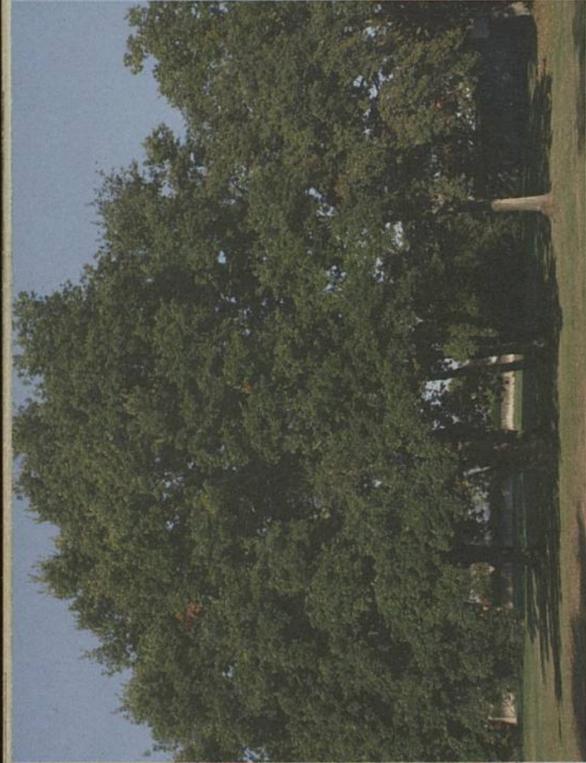


Nouveaux squares et parcs

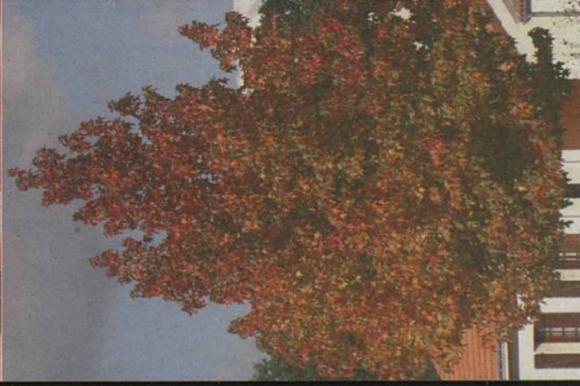
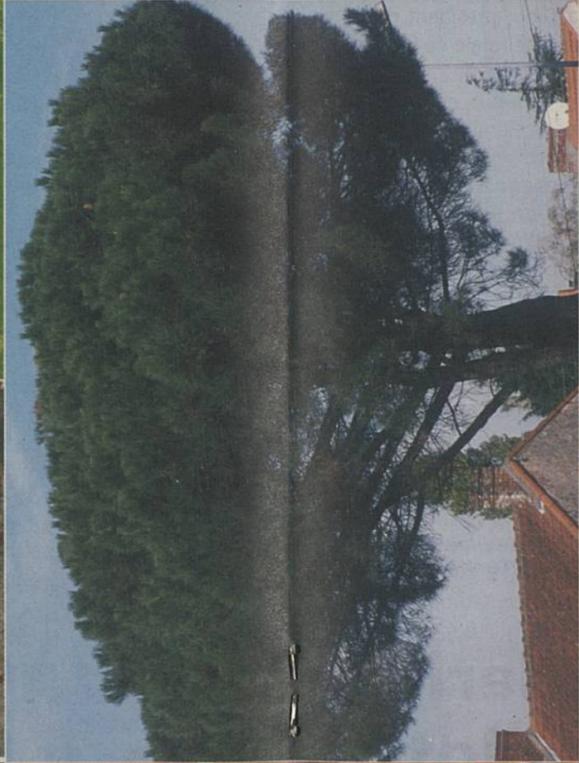
Le square de la Croix de Rezé (angle rues Fortun et des Frères Lumière) sera réaménagé en janvier : ouverture de l'espace, installation de mobilier et d'un point d'eau, plantations de massifs, nouvelles allées... Des plantations d'arbres et d'arbustes, ainsi que divers réaménagements sont prévus square du Moulin à l'huile (angle des rues Ouche Blanche et Moulin à l'huile).

L'aménagement paysager du parc de Praud, qui sera agrandi de 4 500 m² et accueillera un centre de loisirs, est toujours d'actualité : les travaux s'étaleront de 2004 à 2007. Tandis que le parc de la Carterie, rue Fontaine-Launay, sera sauvegardé, bénéficiera d'un projet en 2004 et d'un retraitement dans le courant de l'année 2005, celui attenant à la

gare de Pont-Rousseau sera végétalisée fin 2004. Les travaux préparatoires débiteront avant le printemps : débroussaillage, terrassements. Le projet comprend la création d'aires de promenades, de détente et de jeux, ainsi que la création de plusieurs jardins familiaux. Coût de l'opération : 116 000 € ■

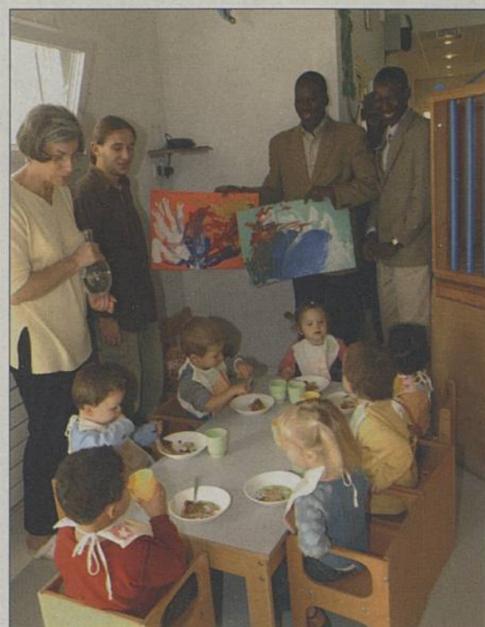


Les arbres dans la ville



Un accord de coopération a été signé avec la communauté rurale de Ronkh-Diawar, au Sénégal.

JUMELAGE-COOPÉRATION Ronkh-Diawar



Les enfants de la crèche Cassin ont fait des dessins pour les enfants de Diawar.

Le village sénégalais de Diawar fait partie de la Communauté rurale de Ronkh, entité administrative de référence. De plus, Rezé mène des actions vers Diawar avec la Région, le ministère des Affaires étrangères... Autant d'interlocuteurs qui souhaitent que les initiatives se fassent désormais avec l'autorité administrative compétente, dans le cadre de la coopération décentralisée. Après dix ans d'échanges, la signature d'un protocole d'accord s'imposait donc

Depuis 1989 en effet, et l'installation d'un premier système d'adduction d'eau potable sur le sol de Diawar, la coopération entre Rezé et la commune sénégalaise n'a cessé de se renforcer. En 1996, elle a pris forme « noir sur blanc » par la signature d'une charte officielle d'amitié entre le village et le quartier de Ragon, d'où les premiers contacts étaient partis. En 1998, de jeunes Rezéens ont participé à une opération de reboisement. Deux ans plus tard, un mini-bus rempli de vélos et de matériel pour la garderie et l'école était acheminé de l'autre côté du Sahara.

La dernière visite d'une délégation rezéenne à Diawar remonte à l'automne 2002. André Marti, conseiller municipal délégué aux relations internationales, se souvient de l'hospitalité exemplaire des habitants de Diawar. La signature du protocole d'accord, en octobre dernier, a offert à Rezé d'accueillir à son tour, une délégation sénégalaise (1).

Ensemble, Rezéens et Sénégalais ont préparé le protocole d'accord de coopération et ont inauguré une promenade « Ronkh-Diawar » à proximité du village de la Jaguère. Ils en ont aussi profité pour visiter les

principaux équipements sportifs de la commune.

Médecin à 50 km

Au stade Léo Lagrange, le terrain de football sur gazon synthétique a suscité des questions. Explications de Hubert Richard, adjoint au Sport et à la vie associative : « Utilisable 24 h sur 24, ce terrain coûte trois fois plus cher, mais l'entretien sept fois moins ». Au Sénégal, où le ballon rond est roi, le gazon synthétique intéresse l'équipe nationale. « Le deuxième stade du pays

en sera équipé », indique fièrement Birane Ndiaye Dieye, conseiller régional de Saint-Louis. A Ronkh toutefois, les stades ne sont encore qu'à l'ordre de projet. « On trace les lignes à la chaux sur les terrains et il suffit d'une cage sans filet pour jouer », lance Moussa Diop, président de la communauté rurale de Ronkh.

La remise des clés d'un nouveau mini-bus, en partenariat avec la Semitan a également marqué les esprits. «

Nous sommes dans une zone où les déplacements sont difficiles », confirme Moussa Diop. « Pour nous, ce bus est un élément très fort de la vie du village ». Quand on sait que le premier médecin se trouve à 50 km et le premier hôpital à plus d'une heure et demie de route, on comprend mieux l'importance de ce nouvel équipement ■

(1) M. Moussa Diop, pdt de la Communauté rurale de Ronkh ; M. Birane Ndiaye Dieye, conseiller régional de Saint-Louis ; M. Massamba Wade, chef du village de Diawar ; M. Pathe Gueye, pdt de l'Association des amis de Rezé ; M. Papa Meïssa Hanne, directeur de l'école de Diawar.

La halte-garderie, une expérience pilote

Lors de son séjour à Rezé, la délégation sénégalaise a fait un détour par le service municipal de la Petite enfance, avec lequel des relations étroites ont été nouées. En octobre 2001 en effet, deux habitantes de Diawar y avaient été accueillies pour une formation intéressant la halte-garderie dont elles s'occupent et que Rezé a contribué à mettre en place. La halte-garderie est fonctionnelle et accueille les enfants du village à partir de 2 ans. Il reste cependant à aménager une cour et une clôture pour éviter le vagabondage des animaux. Le programme de formation des éducatrices doit par ailleurs se conclure ■



« Pour satisfaire un marché de l'habitat particulièrement tendu sur la communauté urbaine il faudrait 600 logements neufs supplémentaires chaque année », estime Gilles Retière, Maire de Rezé et Vice-président de la communauté urbaine, chargé de l'urbanisme et de l'habitat.

MANQUE DE LOGEMENTS

Pour un scénario volontariste

3 900 logements neufs par an d'ici 2007 : c'est ce que propose le Programme local de l'habitat (PLH)

de la communauté urbaine. Un effort à répartir sur 24 communes.

Le Programme local de l'habitat (PLH) est sur les rails. Comme les 23 autres communes de la communauté urbaine, appelées à donner leur avis sur ce document d'orientations stratégiques pour la période 2004-2007, Rezé et son conseil municipal se prononceront en janvier. La version définitive incluant d'éventuelles modifications sera soumise en juin au conseil de la communauté urbaine.

« Le PLH implique de relancer la production de logements neufs », affirme Gilles Retière. Vice-président de la communauté urbaine chargé de l'urbanisme et de l'habitat, le maire de Rezé sait de quoi il parle : il travaille depuis plus de deux ans sur ce dossier. « Dans

les années 90, on construisait 4 100 logements par an dans l'agglomération nantaise. Aujourd'hui, malgré une forte croissance démographique, le rythme n'est plus que de 3 200 à 3 400. »

Sur le plan qualitatif, les orientations du PLH sont claires : utiliser de manière plus économe les terrains disponibles (maisons groupées, tailles de parcelles plus réduites), contrecarrer les tendances du marché en diversifiant

Suite >>>

Communauté urbaine de Nantes	Prolongement en tendance du marché 2000-2003	Objectif PLH 2004-2007
Production moyenne logement social/an	500 logements	Estimation des besoins 900 logements
Production moyenne logement privé/an	2 500 logements	3 000 logements
Production moyenne	3 000 logements/an	3 900 logements/an



Collectifs créés sur le site de la Coquetière.

habitants les plus modestes et envers la loi. »

Aux maires de décider

Objectifs chiffrés, scénario d'une production soutenue de logements, hypothèses d'une meilleure répartition de l'habitat... Ces propositions sont le fruit d'une expertise de 23 sites destinés à l'urbanisation future (1), d'une analyse de l'évolution de la demande, de temps d'échanges avec les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier et... les communes, incontournables décideurs.

En effet, si la CU propose que des orientations soient partagées sur son territoire, elle ne peut imposer aux élus locaux ce qu'il faut faire. « Le PLH doit pourtant traduire une volonté politique commune d'aménager le territoire sur des bases plus équitables et solidaires », estime Gérard Allard. « La traduction locale reste de la responsabilité des maires qui décident des permis de construire sur leurs communes », précise Gilles Retière. Ces derniers mois, celui-ci s'est déplacé de commune en commune pour en débattre avec les élus locaux. « Je leur ai présenté les grandes lignes du Programme local de l'habitat, ainsi que les défis à relever particuliers à leurs secteurs. »

Des prix de logements qui explosent dans le centre-ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, des personnes âgées qui ne veulent plus vivre en maison individuelle à Pont-Rousseau et recherchent un appartement dans le même quartier, un terrain que des promoteurs achètent 457 000 € à Sainte-Luce pour y mettre seulement 7 maisons individuelles, des vignes à protéger du côté de Vertou... Les problèmes sont multiples et les spécificités de chaque commune bien réelles. « Il n'empêche que la volonté d'agir est partagée. Il reste à la concrétiser », affirme Gilles Retière, favorable à ce que la CU se dote d'une politique foncière en repérant, par exemple, des secteurs stratégiques pour l'habitat, quitte à user d'un droit de préemption ■

(1) Réalisée entre janvier et juin 2003 par le cabinet ITC, cette expertise fait état de 260 ha destinés à l'habitat, soit 7 800 logements projetés par 11 communes à partir de 2005 et sur une période de 7 à 10 ans.

pour l'agglomération de 900 nouveaux logements sociaux par an.

20 % de logements sociaux

Un tel rattrapage permettrait de satisfaire aux exigences de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) de décembre 2000 qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants - situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants - de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Sur la communauté urbaine, seules Nantes et Saint-Herblain satisfont à ce critère, Rezé atteignant pour sa part 17 %. « Le parc locatif social demeure insuffisant et inégalement réparti entre les communes », précise Emmanuelle Pernes, du bureau d'études missionné par la CU pour suivre la mise en place du PLH.

En 2002, sur le secteur sud-est incluant Rezé, Les Sorinières, Vertou, Basse-Goulaine, St-Sébastien-sur-Loire, 440 demandes ont été satisfaites, alors qu'au 1^{er} janvier 2003, 2 700 demandes étaient en souffrance ! Sur ce même secteur, précisons que 50 % des 2 000 logements sociaux construits après 1980 sont situés... à Rezé. « Depuis longtemps effectivement, la ville s'est engagée dans une politique d'offre de logements diversifiés », souligne Gérard Allard, adjoint à l'Urbanisme. « Nous attendons désormais que le même effort soit fait par des villes qui ne remplissent pas leurs obligations de solidarité envers les

Suite >>> l'offre. « Il nous faut répondre à la demande des ménages et proposer des maisons individuelles, des logements collectifs, du locatif social », explique Gilles Retière, qui met aussi l'accent sur la construction de logements locatifs privés. « De nombreux habitants ont des revenus qui ne correspondent pas aux critères d'admission du logement locatif social. Pour autant, ils ne sont pas non plus en mesure d'acheter. Il faut donc encourager la construction de logements privés destinés à des propriétaires occupants ou qui sont destinés à être loués ».

Diversifier l'offre

Prix, conception des habitations, taille des terrains... « Le dialogue avec les promoteurs doit être permanent », estime le Maire de Rezé. De ce point de vue, les sujets de discussion et les points d'achoppement ne manquent pas : jardins clos pour répondre à la volonté des gens de se sentir chez eux, logements adaptés pour les étudiants, parcelles plus petites (200 m²) pour satisfaire la demande d'accédants à la propriété qui privilégient la maison plutôt que la grandeur du terrain... « L'agglomération nantaise doit pouvoir proposer des formules de logements classiques mais aussi des « produits intermédiaires » adaptés à l'évolution de la demande et de notre société. »

Parmi les autres points d'achoppement : le déficit global de logement social. En effet, les besoins de renouvellement et d'accroissement font état

Programmes immobiliers

Les principales opérations

Les dates indiquées ci-dessous entre parenthèses couvrent la période de réalisation des opérations, des travaux d'étude à la livraison prévue.

■ **Les Jardins de Praud** (1999-2005) - Avec le déplacement de l'hypermarché de la Butte de Praud vers la Bauche-Thiraud, un espace de 4,5 ha a été libéré. Remembré avec des parcelles voisines, c'est un ensemble de 6 ha - auquel s'ajoutent 2 ha de parc - qui a été dégagé pour accueillir 250 logements d'ici 2005

: immeubles collectifs de deux étages, maisons individuelles avec jardins... La part de logement social sera conforme aux 20 % désormais exigés par la loi. Principal promoteur de ce projet, le groupe Gambetta réalisera 50 maisons en 2004. Loire-Atlantique Habitations et Seri Ouest devraient respectivement livrer 35 et 16 logements collectifs, Lamotte 12 logements semi-collectifs (entrée commune pour certains, individuelle pour d'autres), ainsi que 44 logements collectifs et des locaux professionnels.

■ **Port Morinière** (2001 - 2005) - Sur un espace de 1,2 ha situé Chemin du Port Morinière, 34 logements réalisés par la société Bâti Atlantique sortiront de terre en 2004 : 3 immeubles de 7 appartements chacun, et 13 pavillons individuels.

■ **Charcuteries de Bretagne** (2001 - 2004) - La construction d'un ensemble de 72 logements est programmé sur ce site dont des éléments architecturaux seront préservés : 44 logements en accession (groupe Gambetta), 20 logements sociaux (Samo). Livraison prévue en 2004.



© Arka Ouest

■ **Les Jardins de la Piroterrie** (1998 - 2007) - Placée sous la conduite de Jean-Paul David, qui fut adjoint à l'Urbanisme dans le mandat municipal précédent, puis désormais de Gérard Allard, son successeur, ce projet est mené en étroite collaboration avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), l'association Périphérique et le ministère du Logement. Réalisé par la société Terre Océane, il comprend environ 200 lots de terrains à bâtir sur une superficie de plus de 17 hectares. A l'époque, il avait été décidé de construire 30 logements sociaux. Quant au pari architectural pris par le bailleur social, il mérite d'être souligné : les maisons que fait construire Loire-Atlantique Habitations sont innovantes, tant en ce qui concerne les formes des logements, que leurs implantations et la nature des matériaux utilisés.

■ **Quartier St-Paul** (2002 - 2004) - Sur un espace de 11 000 m² libéré en 2003 par la Clinique Saint-Paul et cédé au CIF, un programme de 101 logements a été autorisé. Il devra respecter une proportion de 20 % de logement social et la hauteur du bâti ne devra pas dépasser

celle de la rue Thomazeau. Le projet comprend la réalisation d'une liaison entre la rue Fiollin et la rue Thomazeau, ainsi que la préservation et la mise en valeur de l'espace vert de la clinique. Les premiers travaux débutent fin 2003. Par ailleurs, un ensemble de logements sera réalisé sur un espace donnant rue Huchon. Deux immeubles ont déjà été réalisés par Arc Promotion, tandis que deux autres permis de construire ont été délivrés à la société Lamotte.

■ **La Coquetière** (1999 - 2004) - Cette opération d'aménagement réalisée par France Terre sur un espace de 2,5 ha intègre la réalisation de 100 logements collectifs et individuels (locatifs sociaux et accession à la propriété). Les travaux ayant débuté en avril 2002, « La Closerie des ombrages » - c'est le nom donné par France Terre à ce secteur d'habitat - a été inaugurée début octobre. Les 36 pavillons et les 40 appartements sont déjà tous occupés. De son côté, l'OPAC a engagé la construction de 30 logements locatifs sociaux. La naissance de ce nouveau quartier s'accompagne de la réalisation, dans le prolongement de la rue des Déportés, du boulevard Marie-Claude Vaillant-Couturier qui favorisera la liaison entre la rue Aristide Briand à l'est et la rue Maurice-Jouaud à l'ouest.



TOP
IMPRIMERIE

TOP flashe vos documents en 70 X 102 cm
Fichier numérique fourni prêt à flasher

IMPRESSION
1, 2, 4, 5 Couleurs + Vernis
Format 35x52 - 45x64 - 70x102
TOUS TYPES DE FAÇONNAGE

5, Avenue Lavoisier - Parc d'Activités de TREILLIERES
B.P. 4329 - 44243 LA CHAPELLE S/ERDRE Cedex
Tél. 02 40 77 81 81 - Fax 02 40 72 04 24

BEAUPERE-MONNIER
IMMOBILIER

VENTE - LOCATION - GÉRANCE
SYNDIC DE PROPRIÉTÉS

FNAIM CNAB

Tél. 02 40 75 68 72
Fax 02 40 04 10 79
Place de la Renaissance
44400 REZÉ Cédex
beuperemonnier@ataraxia.fr

BRICOLAGE - CONSTRUCTION
DÉCORATION - JARDINAGE

LEROY MERLIN
...et vos envies prennent Vie!

Nous sommes heureux de vous accueillir du lundi au samedi de 9^h à 20^h

Centre Commercial Atout Sud
Route de Pornic - NANTES REZÉ
Tél. 02 51 70 77 77 - Fax 02 40 84 12 41

SBTP

Agence S B T P

TOUS TRAVAUX VRD
ASSAINISSEMENT - VOIRIE
TERRASSEMENTS - GÉNIE CIVIL

Route des Forges - B.P. 115 - 44600 ST-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 22 56
Fax 02 40 00 91 80

ÉLECTIONS

Démocratie : acteurs ou spectateurs !

2004 compte deux rendez-vous électoraux : les cantonales ⁽¹⁾ et régionales les 21 et 28 mars, et les européennes le 13 juin. Quelques points de repères pour s'y préparer.

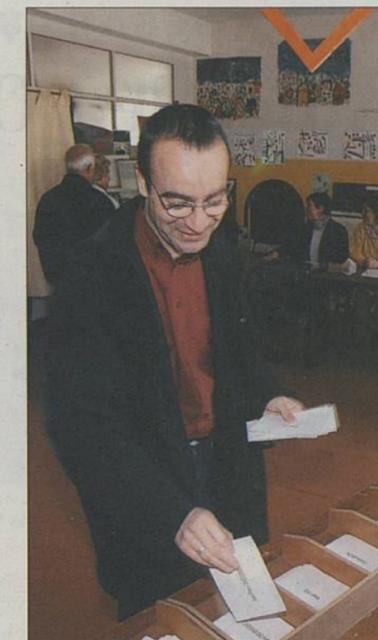
Pour voter en 2004, les nouveaux arrivants sur la commune, les jeunes qui ont eu 18 ans et les étrangers ressortissants européens qui n'auraient pas voté en 1999, ont tout intérêt à vérifier qu'ils sont bien inscrits, sans attendre la cohue de la dernière heure du 31 décembre ⁽²⁾. Pour ceux qui auront 18 ans après le 1^{er} janvier, ils ont jusqu'au 28 février pour passer vérifier leur inscription en mairie.

2003 a été une année de mise à jour de la liste électorale. Près de 25 800 électeurs inscrits ont reçu leur nouvelle carte en octobre. Mais cette population évolue sans cesse : 251

radiations (départs) et 456 inscriptions nouvelles ont été enregistrées de janvier à novembre !

Les débats qui auront lieu pour ces élections sont moins familiers que ceux des élections communales. Aussi est-il sage de ne pas attendre les joutes oratoires de dernière minute pour comprendre les enjeux. Les médias jouent leur rôle dans cette partition, puis ce seront les partis dont le rôle, reconnu par la Constitution, est de concourir à la formation de l'opinion des électeurs.

Enfin, pour avoir voix au chapitre, pour jouer son rôle de citoyen et désigner les futurs représentants,



encore faut-il... aller voter ! Que l'on soit pour les uns ou pour les autres, il est nécessaire de se déplacer dans les deux cas pour approuver ou non le bilan, adhérer ou non au futur programme. Tout cela constitue l'acteur citoyen. Être simple spectateur ne peut suffire au bon fonctionnement de la société ■

(1) Les cantons de Rezé ne sont pas concernés par les élections cantonales des 21 et 28 mars.

(2) Se présenter en mairie aux heures d'ouverture avec une carte d'identité ou un passeport et d'un justificatif de domicile. Information : 02 40 84 43 84.

L'abstention en question

La liberté politique des Français date de 1789, mais il aura fallu attendre 1945 pour qu'elle soit complète avec l'accès des femmes au droit de vote. Des générations se sont battues pour cette liberté. Cependant, on constate depuis plusieurs années une progression régulière de l'abstention. Un paradoxe ? Rezé-Magazine a posé la question à Jean de Legge, sociologue qui scrute régulièrement la participation électorale : « Parmi les très nombreuses raisons de l'abstention, j'en retiendrai deux, précise Jean de Legge. La première est liée au développement de l'approbation passive : « Si on n'était pas content, on irait voter », sur le

modèle d'un contrat avec tacite reconduction. Or en démocratie, on ne peut réduire le vote à une simple sanction : imaginons un instant que ces citoyens passifs souhaitent renouveler le mandat d'une équipe sortante. S'ils ne se déplacent pas pour l'affirmer, ils laissent simplement le champ libre à ceux d'avis contraire, puisqu'ils partent du principe qu'eux même iraient voter s'ils n'étaient plus d'accord ! »

La seconde est celle de la délégation de compétence : « Je ne suis pas assez compétent pour avoir un avis ». « Il y a là une évolution vers une idée que la politique, c'est un métier. Ce serait réservé à des professionnels. Cette

conception instaure une distance avec la population qui, du coup, serait sans jugement pertinent. Or la politique n'est pas un savoir sanctionné par un diplôme, mais une aspiration partagée par des femmes et des hommes pour une société meilleure. »

En réalité, cela masque le but de l'élection : le choix des représentants. Ce qui compte n'est ni la valeur des arguments, ni le nombre - le vote reste secret - mais la nécessité d'avoir un groupe de personnes habilitées à prendre les décisions nécessaires à la vie commune dans l'esprit de ce qui a été voulu par la majorité ■

DÉBAT PUBLIC

Adieu le POS, bienvenue au PLU !

Cette double page est consacrée à l'actualité des instances de consultation des habitants.

En septembre, la Ville de Rezé a organisé deux ateliers sur le thème du PLU à l'intention des sept conseils consultatifs de quartier (CCQ) et du Conseil économique et social communal (CESC). En effet, l'actuel Plan d'occupation des sols qui définit les règles d'urbanisation au niveau de chaque commune, sera remplacé à l'horizon 2005 par le Plan local d'urbanisme (PLU), voté par le conseil de la communauté urbaine de Nantes, laquelle a compétence pour prendre en charge toutes les procédures d'urbanisme.

Déplacements, habitat, équipements... Le PLU sera le fruit d'une réflexion prenant en compte de nombreux aspects et documents stratégiques : Projet d'aménagement et de développement durable, Schéma de cohérence territoriale, Programme lo-



L'un des ateliers de présentation du PLU.

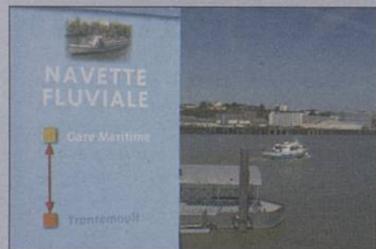
cal l'habitat (lire pages 21 à 23). Certes, tout ça est un peu compliqué et sera fort long mais il s'agit bien au final de réduire les disparités d'une commune à l'autre et d'harmoniser au mieux les règlements d'urbanisme. C'est le message qu'ont donné Gilles Retière, Maire, et Gérard Allard, adjoint chargé de l'Urbanisme et du développement durable, aux participants des deux ateliers.

Réunions publiques

En 2004 et 2005 des réunions publiques seront organisées en collaboration avec la communauté urbaine. Parallèlement, les CCQ et le CESC seront de nouveau invités à se positionner.

Les questions du débat sont connues : comment répondre à la demande de logements ? Comment faire du développement durable ? Où urbaniser et comment ? Quel devenir pour l'île de Rezé ? Quels espaces naturels ? En septembre, lors des deux ateliers qui leur étaient proposés, les membres des CCQ et du CESC ont apporté des réponses : nécessité de construire des logements sociaux en les couplant avec d'autres types d'habitation, faire respecter la création d'espaces verts suffisamment importants quand on construit, créer des parcs à vélo aux terminus des tramways, maintenir des activités industrielles et commerciales sur le territoire, etc ■

Réunion publique À Trentemoult



Plus de 5000 passagers ont emprunté la navette TAN qui reliait Trentemoult à Nantes lors de l'opération « En ville sans ma voiture » en septembre 2003.

Dès 2005, des navettes fluviales gérées par la TAN pourraient permettre à près de 500 000 passagers par an de traver-

ser la Loire entre Trentemoult et Chantenay. En effet, la mise en œuvre de liaisons de transports en commun par voie d'eau a été approuvée par la communauté urbaine en juin 2003. Cette information a été rappelée à la réunion du 14 octobre. Un parking-relais de 200 places devrait donc être réalisé pour les automobilistes désirant emprunter la navette. L'emplacement de l'embarcadere et du parking reste à définir. Les habitants se sont montrés favorables au projet mais ont souhaité que le parking ne crée pas de nuisances. Le maire de Rezé s'y est engagé.

Sont également à l'étude, deux nouveaux franchissements de Loire. L'objectif est de faciliter le trafic en constante augmentation depuis 10 ans. Un emplacement est étudié entre le pont de Chevire et celui des Trois Continents. Le moyen de franchissement et sa position exacte ne sont pas encore décidés (1). En tous cas, ainsi que l'a réaffirmé Gilles Retière, il ne débouchera pas sur la place des Filets comme certains l'ont affirmé !

(1) Une concertation organisée par la Communauté urbaine a débuté le 12 novembre : réunion publique, exposition... ■

Conseils consultatifs De Jaunais-Blordière



Une douzaine d'agents de la Communauté urbaine veillent à la propreté des espaces publics.

Comment lutter efficacement contre les nuisances provoquées par les déjections canines ? Ce fut l'une des questions posées le 4 octobre, alors qu'était abordée la gestion de la propreté des espaces publics. En effet, la municipalité veut s'attaquer au problème. Les membres du conseil ont donc été consultés sur les lieux les plus touchés et sur les moyens de sensibiliser les propriétaires de chiens. Parmi leurs suggestions : des « canisettes », des sacs de ramassage, un partenariat avec les dresseurs professionnels... Ces propositions ont retenu l'attention des élus et des services qui vont désormais étudier leur pertinence et leur faisabilité, à suivre... ■

De Ragon

Le 4 novembre, deux projets ont été présentés. Le premier portait sur la RN 137 qui traverse Rezé du nord au sud. L'aménagement concerne la place de la Carrée, la place des Droits de l'homme et le carrefour Sauvestre-Vivier-Thiraud. Initialement, les travaux étaient prévus pour fin 2003. A l'origine de ce retard : les appels d'offre lancés auprès des entreprises de travaux publics se sont révélés infructueux. Les travaux ont donc été déprogrammés en 2004 (se reporter à la page 4). De même, l'aménagement de deux petits giratoires rue de la Maillardièrre, annoncé pour 2003 lors des réunions avec les riverains, est reporté à 2004 ■



La place de la Carrée va faire l'objet d'un réaménagement (lire page 4).

Conseil Économique et Social Communal

Un avis sur les personnes handicapées



Dans le cadre de la Semaine des droits de l'enfant, en novembre, la municipalité avait choisi de sensibiliser le public sur la place de « l'enfant handicapé dans la ville ».

Fin octobre, le Conseil économique et social communal (CESC) a présenté au conseil municipal son avis sur « l'insertion professionnelle et associative des personnes handicapées ». Fruit d'une réflexion entamée en janvier dernier. Le questionnaire posé par la municipalité était le suivant : « De l'emploi en milieu ordinaire de travail à la vie associative, comment peut-on appréhender les situations des personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles sur la commune de Rezé ? ».

Le CESC reconnaît l'existence de nombreuses associations qui travaillent à une meilleure insertion des personnes handicapées, mais précise que « la mairie, en tant qu'animatrice de la vie de la cité est aussi responsable du « Vivre ensemble » ». Il préconise ainsi de veiller à la prise en compte du handicap à tous les niveaux en élargissant les préoccupations actuelles concernant l'accessibilité des bâtiments à une idée de « confort général dans la ville ». Il propose aussi d'informer la population rezéenne, via le site Internet, une brochure et une campagne d'information ciblée vers les associations. Enfin, le CESC recommande de relayer les initiatives pour permettre aux personnes handicapées d'être informées sur les structures existantes et les moyens d'y avoir accès.

Dans sa réponse, la municipalité a souligné que l'enquête réalisée par le CESC avait contribué à amener les services municipaux à entamer un état des lieux des actions déjà entreprises. Le service sport et vie associative a ainsi procédé à un véritable recensement des actions réalisées en faveur des personnes handicapées dans le milieu associatif rezéen. La municipalité a assuré qu'elle allait « poursuivre et intensifier une mise en réseau fondée sur des liens tissés avec des associations et les centres de formation pour développer l'accueil de stagiaires ». Les élus se sont par ailleurs engagés à intégrer la question des personnes handicapées à la réflexion pour la deuxième édition de la fête des couleurs en 2004.

L'avis du CESC et la réponse de la municipalité sont consultables sur www.mairie-reze.fr ainsi qu'au service documentation ■



Expression des groupes politiques

représentés au conseil municipal

Les élus de l'Opposition

Sensibilité sociale de droite

Contrairement à l'impuissance publique et à l'immobilisme dissimulé par des effets d'affichage médiatique durant les années de mauvaise gestion socialiste, l'actuel gouvernement fait de la dimension sociale une priorité. Quelques exemples :

Dans le domaine de l'emploi, la création des contrats jeunes en entreprise pour les moins qualifiés de moins de 22 ans, l'élargissement de la prime pour l'emploi, la baisse massive des charges sur les bas salaires, toutes les mesures pour encourager l'activité des plus de 50 ans, la réunification par le haut des différents Smic (+ 11,5 %) et l'engagement en matière de formation.

Les retraites : la sauvegarde du régime par répartition, l'équilibre entre secteur public et privé, la prise en compte de l'allongement de la durée de la vie, comme la nécessité de préserver le niveau du revenu des retraités, ont été le fondement de la nouvelle loi Fillon. Elle permet par étape de sortir des illusions, d'aboutir à un système équilibré et d'en garantir l'avenir.

L'allocation personnalisée à l'Autonomie (APA) des personnes dépendantes : le gouvernement socialiste a laissé à la charge des Conseils Généraux un déficit de financement de 1,2 milliards d'euros. La création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale couvrira le risque dépendance et pérenniserait l'APA.

17 000 places de soins infirmiers et 13 000 places d'hébergement temporaires ou d'accueil de jour seront créées. 6 500 maisons de retraite sur 10 000 en France seront modernisées. On y recrutera 15 000 personnels soignants, on y créera 10 000 places médicalisées. Le plan hôpital 2007 consacrera aux hôpitaux 6 milliards d'euros en cinq ans.

A destination des personnes handicapées, un plan d'aide est aussi mis en place. Création de 5 000 postes supplémentaires d'assistants d'éducation chargés de l'accueil scolaire des enfants handicapés et 5 000 postes d'auxiliaires de vie pour l'aide à domicile. Le projet de réforme de la solidarité prévoit que 0,3 % seront prélevés sur les revenus du patrimoine, à l'exception des produits populaires comme le livret A, et une journée sera travaillée au profit des personnes âgées et handicapées dépendantes. La lutte contre la précarité et les exclusions a motivé le plan exceptionnel d'hébergement d'urgence durant l'hiver. Il facilite l'accès aux droits et à la citoyenneté, aux soins médicaux et au logement. Il reste à sauver l'assurance maladie avec pour objectif que le système de sécurité sociale auquel nous sommes attachés continue à fonctionner et à demeurer un système solidaire et collectif dans lequel chacun puisse se soigner selon ses besoins et non pas selon ses moyens.



La réalité est simple : le lien social ballotté par une politique d'assistantat public, sans responsabilité ni familiale ni sociale, après des années de divisions, de sectarisme, de désresponsabilisation, et d'illusions, a montré son triste état lors de la crise de la canicule. Il y a aujourd'hui urgence et nécessité absolue à tisser un nouveau lien social dans notre pays. Seule une politique de courage et de responsabilité y contribuera.

Les élus de l'opposition.

Parti Socialiste

Suppression d'un jour férié : la démagogie n'a plus de limites

Sous prétexte de financer l'aide aux personnes âgées ou handicapées, Raffarin a bel et bien décidé de supprimer un jour férié

Les Français, et avec eux tous les socialistes, sont naturellement généreux.

Mais il n'est pas question, ici, de générosité, il est question de solidarité nationale !

Et la solidarité s'organise, c'est le rôle des pouvoirs publics.

La solidarité doit s'adresser à tous

Supprimer un jour férié revient à créer une taxe supplémentaire à la charge des salariés. Cette mesure, faite de faux semblants, a pour seul et unique but d'exonérer le gouvernement de sa lourde responsabilité dans la gestion calamiteuse de la canicule et dans la suppression de crédits significatifs pour les personnes âgées, votés par la gauche plurielle.

Cette décision est marquée par l'injustice

sociale. Pour les salariés cela signifie « Travaillez plus pour gagner moins » !

On tente de culpabiliser les salariés, cible privilégiée du gouvernement, alors que les revenus du capital ne sont appelés à aucun effort de solidarité.

Les acquis sociaux sont remis chaque jour en cause au nom de la rigueur budgétaire. La réduction de l'allocation solidarité spécifique qui aggrave la précarité et qui conduira plus de 50 % des personnes bénéficiaires au RMI ou RMA, la baisse des crédits logement, la remise en cause de l'aide médicale d'État, le risque de démantèlement de la CMU, la menace d'une privatisation à de l'assurance maladie conduisant à une santé à deux vitesses, la suppression des emplois jeunes, la mise en cause des 35 heures, des CES et du programme Trace : autant de mesures qui annoncent précarisation et dégradation pour nombre de nos concitoyens.



Les élus socialistes de la Ville de Rezé dénoncent ces arbitrages, qui sacrifient les moyens alloués au traitement social du chômage, au logement, à la santé, à l'emploi et à la solidarité et contredisent les appels à la générosité, démagogique, du gouvernement.

Les élus du groupe socialiste.

Les pages d'expression des groupes politiques étaient jusqu'à présent publiées dans Rezé-Démocratie, un support encarté dans Rezé-Magazine. Bénéficiant d'une mise en page plus agréable et plus

valorisante, elles sont désormais intégrées dans Rezé-Magazine. Contrairement au précédent numéro, les 4 groupes représentés au conseil municipal s'expriment cette fois sur un thème de leur choix.

Les Verts

Renouveler les énergies

En octobre 2003, la Ministre déléguée à l'Industrie propose la construction d'un réacteur nucléaire de type EPR. Cette annonce, en contradiction avec les conclusions du débat national sur l'énergie, ignore les attentes des Français qui, en majorité, se déclarent pour une sortie progressive du nucléaire, et néglige les nécessités du développement durable, dont le gouvernement se contente d'énoncer les principes sans aucune volonté d'y oeuvrer au quotidien.

Il serait moins onéreux et moins dangereux d'investir dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour lutter contre l'effet de serre. Le coût du nucléaire est sous-évalué : énormes crédits de recherche investis dans ce secteur au détriment des énergies de remplacement, provisionnement pour le démantèlement des centrales, coût de la surveillance des déchets nucléaires pendant des centaines d'années.

De plus, le rendement d'une centrale nucléaire n'est que de 33 % (les pertes

résultent des rejets de chaleur et de vapeur dans l'environnement, et de l'énergie dépensée pour... enrichir l'uranium).

Plutôt que de maintenir cette filière coûteuse, peu rentable, dangereuse, aux déchets non recyclables, les Verts proposent :

- de consacrer un budget de recherche accru à la maîtrise de l'énergie et aux énergies nouvelles et renouvelables ;
- d'affecter des crédits pour que les collectivités territoriales favorisent les économies d'énergie, (installation de chauffe-eau solaires, utilisation de lampes basse consommation, réflexion sur l'éclairage public, travaux d'isolation, incitation à d'autres modes de chauffage que le tout-électrique...).

Les Verts rappellent que les modes de production d'énergie renouvelable (éolien, biomasse, solaire) et les travaux pour les mesures d'économie d'énergie créent plus d'emplois directs et indirects que le nucléaire, en volume comme en qualité : dangers moindres et meilleure répartition sur le



territoire. Saviez-vous que, par million d'euros investis, le nucléaire ouvre 19 emplois, le solaire 23, l'éolien 27, la bio-masse 30, la mini-hydraulique 47 ...

N'oublions pas que le site du Carnet est toujours réservé par EDF pour l'implantation d'un EPR. C'est donc à tous les niveaux de décision, au territorial comme au national, qu'il revient de promouvoir ces autres filières énergétiques, pour ne pas dépendre d'une seule source d'énergie, et pour préparer durablement l'avenir.

Les élus Verts de Rezé.

Groupe communiste

Quel nouveau franchissement de la Loire ?



La Communauté urbaine de Nantes a mis à l'étude la faisabilité d'un nouveau franchissement de la Loire à l'ouest de Trentemoult. Les élus communistes se sont montrés extrêmement réservés sur ce dossier.

En effet, le conseil communautaire l'évoquait d'ailleurs, « un tel franchissement doit être étudié en fonction des enjeux de fonctionnement de l'activité portuaire... ». Or, l'ouvrage mobile évoqué se situe dans la zone d'évitage du port. Une zone d'évitage, c'est un espace de manœuvres des navires dans lequel ceux-ci font, à l'aide de remorqueurs, demi-tour. Cet espace doit être libre de tout obstacle. Un franchissement à cet endroit supposerait donc que sa partie mobile soit ouverte bien avant le passage des bateaux compte tenu des courants estuariens.

Nous doutons qu'un tel ouvrage, qu'il soit dans sa partie mobile en un ou deux éléments, soit compatible avec l'activité du Port. Il faut ajouter à cet argument, le trafic actuel : le

nombre des bateaux remontant le fleuve dans le cadre de l'activité portuaire est actuellement de 500 à 700 par an, sachant que cette activité est liée au niveau d'étiage du fleuve consécutif aux marées.

Les élus communistes estiment que l'étude de faisabilité devra prendre en compte cette réalité. Cela ne remet pas en cause les besoins réels découlant du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération mais il faut, à notre avis, pousser la réflexion, avec la population, le Port autonome, afin d'examiner toutes les autres possibilités de franchissement ou de site.

Cela pose en outre la question d'un autre franchissement du fleuve entre St-Nazaire et Cheviré afin d'accompagner l'évolution des infrastructures routières nécessitées par le développement des grands projets métropolitains (l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes par exemple).

Le groupe des élus communistes.

L'équipe municipale vous invite à vous exprimer sur le thème abordé dans la bande dessinée ci-contre (la parité, etc) ou sur tout autre sujet de votre choix.

Cette page vous est réservée

Les questions et réflexions que vous nous adresserez feront l'objet d'une réponse individuelle par courrier. A vos crayons ! Et n'oubliez pas de mentionner votre adresse pour qu'une réponse puisse vous parvenir.

Courrier à adresser à
M. le Maire, hôtel de ville,
service communication, BP 159,
44403 Rezé cedex. Votre courrier
peut également être adressé par
mél : lemaire@mairie-reze.fr



Mots fléchés

On n'y verra que du bleu en son Centre	Etait adoré même s'il cognait	Si c'est en couleur, c'est en six couleurs !	Voilier Titane Négation	Sauva des couples Idéal pour partager	Est donc permis Cité antique	Celle-ci annonce la couleur !	Arme de pointes	Célebre magicien Agent de liaison		
						Voit donc tout en rouge !	Relevé Poignard Extrémités	Sera haute en couleurs en juin 2004		
Trésorerie Générale Mettre des bulles	Sera donc en violet				Chaque quartier a la sienne					
Lettres à jalonner Classification d'huile					Sortie d'enceinte Un sacré homme	Perce Champagne Avalas	Trois pour un quartier rezéen	Se la coule douce Coeur tendre		
Coutumes Défend les consommateurs					Dans ce quartier, il ne faudra pas avoir la jaunisse !					Tout-petit qui mouille son lit
C'est début août Ile du Pacifique										On y a perdu le Nord
		On y apprécie les oranges	Grands échassiers	Mauvais garçon Première impression	Couleur pour un quartier					
En selle Accabler de dettes	Profitera de la fête pour ce mettre au vert !		Femme en sainte Avant les autres		Fait le distingué			REZE LES COULEURS		
Pas toujours approuvé Portique	Visée									
				Non blanchi	Ne laisse aucune trace					
Deux ôtées de trois Lu par le lecteur	Quand on l'a été on se méfie	Couleur pour un quartier								
	Etre au début Champion		Un coeur en joie		Couleur pour un quartier					
Voyelles Jetés juste par jeux !			Monnaie bulgare Possessif							
	Ofrande Engage le personnel									
Sera donc les 19 et 20 juin 2004 à Rezé	Faire l'arbitre				REZE LES COULEURS					
			Tasse renversée							



GRATUIT*

* Une 2^{ème} paire avec progressifs solaires !
Pour tout achat de lunettes avec verres progressifs, OPTIC 2000 vous offre une 2^{ème} paire avec progressifs solaires à choisir dans la collection 2^{ème} paire.

**Grand choix de cadeaux pour Noël :
Jumelles - Stations météo - Loupes...**

Optic 2000
55, avenue de la Libération 44400 REZÉ-LES-NANTES Tél. 02 40 75 40 47

la qualité au plus juste prix

Montures
CHARMANT TITANE, OXIBIS, FAÇONNABLE, ELITE, KOOKAÏ...

Solaires
GUCCI, HUGO BOSS, RAY BAN, ELITE, KOOKAÏ...

Verres
ESSILOR, BOURGEOIS

Optique Sociale
REZÉ - Place du 8-Mai - 1 rue Victor-Hugo
Pour tout renseignement : tél. 02 40 32 38 62

VOIR ET ENTENDRE DANS LE CONFORT

Spécialiste de la presbytie

- Verres progressifs
- Grand choix de montures
- Lentilles de contact et basse vision
- Forfait solaire

Tout pour le malentendant

- Appareil auditif personnalisé
- Spécialiste de l'appareillage de l'adulte et de l'enfant

Lydie JOYER
Opticienne - Audioprothésiste

Rive Gauche OPTIQUE SURDITÉ

4, rue Victor Hugo, Rezé - © 02 40 75 30 73

Persavon

Maître Savonnier depuis quatre générations (1836)
Les savons pour toute la famille

SAVONNERIE ET PARFUMERIE BERNARD
REZÉ - YAINVILLE - LUNÉVILLE. - FRANCE - www.persavon.com

2004

Côté Bonheur!

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE
AMERICAN JEAN'S
ATOUT CADEAUX
BRICE
DIPAKI
ETAM Lingerie
J.RIU Prêt à porter
LAURENT CERRER
MARC ORIAN Bijouterie
MAROQUINERIE ALOIA
MIM Prêt à porter
M&S MODE Prêt à porter
PHILDAR Prêt à porter
SAN MARINA

SANTE / BEAUTE
ELITE COIFFURE
LA GENERALE D'OPTIQUE
MANÈGE À BIJOUX
NOCIBÉ Parfumerie
PARAPHARMACIE E.LECLERC
PHARMACIE
STAR INTERNATIONAL Coiffure
YVES ROCHER

CULTURE / LOISIRS
COURIR
ESPACE CULTUREL
ESPACE ENFANTS DECOUVERTE
LECLERC VOYAGES (Lic. 044960002)
MAG PRESSE
MANÈGE ENFANTS
SFR Téléphonie

DECO / MAISON
ENCADRIM
BLINEAU FLEURS

SERVICES
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
ESPACE DAZIBAO
MISTER MINIT
PHOTOJET
RAPID'COUTURE
TOP NET Pressing

RESTAURATION
BRIOCHE DOREE
FLUNCH
L'ATELIER DU CHOCOLAT
LA REZEENNE
PIZZERIA-GRILL L'ARLEQUIN
L'ARMOIRE A PAINS

HYPERMARCHÉ E.LECLERC

Agence
Paul Fréa - 02 47 88 32 10

 **Atout Sud**

Ça bouge au Sud !



1700 PLACES
dont 1200 couvertes



C. Cial. REZÉ 

ROUTE DE PORNIC

Lignes de Bus Directes n°36 et n°38

Tél : 02 51 70 70 70
www.e-leclerc.com